

**PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DES APPALACHES**

Stratégies et plan d'action



Mars 2001

REMERCIEMENTS

La réalisation du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (PPMV) concrétise la volonté des administrateurs de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches de travailler en partenariat et de mettre en commun les expertises existantes.

Ce document des stratégies et du plan d'action est donc le résultat de la collaboration de diverses personnes provenant de divers organismes. Nous aimerions souligner leur contribution.

Dans un premier temps, l'Agence des Appalaches désire remercier son mandataire pour la réalisation de cette partie du PPMV, les Syndicats de producteurs de bois de la Beauce, de la Côte-du-Sud et de la région de Québec ainsi que les membres du comité PPMV et du sous-comité Sylva II.

Nous aimerions vous présenter ces personnes-ressources :

Herman Lavoie, SPBCS
Simon Giguère, SPBB
Yvon Veilleux, SPBB
Denis Villeneuve, SPBRQ
Caroline Houde, SPBRQ
Martin Chouinard, SPBRQ
Martin Loïselle, coordonnateur du PPMV, Agence des Appalches
Rosario Bossé, MRC de Montmagny, président Agence des Appalaches
Raynald Pouliot, Groupement forestier de Bellechasse
Robert Albert, Matériaux Blanchet inc.
Richard Bilodeau, MRN/Unité de gestion des Appalaches
Daniel Racine, aménagiste, MRC de Montmagny
André Gosselin, ministère des Ressources naturelles
Loïs Lemay, Groupe FORAP

Aux personnes des organismes qui ont participé de loin ou de près, en fournissant des renseignements, des conseils ou qui ont participé aux réunions de consultation sur les parties du PPMV, l'Agence des Appalaches voudrait également vous remercier. Finalement, nous voulons remercier l'Agence des forêts privées de Québec 03 pour nous avoir permis de s'inspirer de leur PPMV.

AVANT-PROPOS

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a été fondée en 1996 afin de remplir le mandat dévolu par la Loi sur les forêts qui essentiellement est d'œuvrer, sur la base d'un partenariat, à la mise en valeur et à la protection des ressources que recèlent les forêts privées de son territoire. Les partenaires de l'Agence que sont le ministère des Ressources naturelles, les représentants des propriétaires de boisés, les industriels des pâtes et papiers et du sciage ainsi que les représentants du monde municipal travaillent en concertation afin d'augmenter les bénéfices que procure l'utilisation de la forêt à ses propriétaires et à la collectivité tout entière.

Le plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches est l'outil de planification dont l'Agence entend se doter pour réaliser son mandat. Il comprend les documents suivants:

1. La connaissance du territoire de l'Agence;
2. Les problématiques, orientations et objectifs de mise en valeur des ressources de la forêt;
3. Les stratégies d'intervention et le plan d'action.

Le présent document aborde les stratégies d'intervention et le plan d'action qui découle des problématiques, orientations et objectifs de mise en valeur des ressources de la forêt dans une optique d'un rendement accru en matière ligneuse et d'un développement durable. Il est le point final des futures actions de l'Agence et du plan de protection et de mise en valeur. Ils forment la base de travail afin d'orienter les interventions à venir de l'Agence et de ses partenaires.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	i
AVANT-PROPOS	iii
TABLE DES MATIÈRES	v
LISTE DES TABLEAUX	vii
INTRODUCTION.....	1
1. Calcul de la possibilité forestière avec Sylva II.....	3
1.1 Les intrants pour le calcul.....	4
1.1.1 Les données forestières	4
1.1.2 Le territoire et les compartiments	6
1.1.3 La stratégie d'aménagement	7
1.2 Les hypothèses utilisées pour le calcul	11
1.2.1 Le modèle utilisé.....	11
1.2.2 Les hypothèses pour la réduction et les pertes de matière ligneuse.....	11
1.2.3 Les hypothèses liées aux traitements sylvicoles	12
1.2.4 La programmation des travaux sylvicoles.....	12
1.3 Les résultats du calcul	15
1.3.1 La possibilité forestière de l'ensemble du territoire de l'Agence.....	15
1.3.2 Le rendement accru.....	16
2. Ressource forestière.....	19
2.1 Généralités	19
1^{re} orientation : Prioriser l'augmentation de la production de la	
matière ligneuse.....	19
2.2 Plan d'action.....	19
<i>Objectif 1 : Améliorer la connaissance du milieu forestier et des effets</i>	
<i>escomptés des travaux sylvicoles réalisés</i>	<i>19</i>
<i>Objectif 2 : Favoriser la production durable d'une plus grande quantité de</i>	
<i>matière ligneuse, notamment pour les résineux, et de meilleure</i>	
<i>qualité, notamment pour les feuillus</i>	<i>20</i>
<i>Objectif 3 : Minimiser les impacts des futures épidémies de la tordeuse des</i>	
<i>bourgeons de l'épinette</i>	<i>21</i>
<i>Objectif 4 : Mettre en place une stratégie d'aménagement visant le respect de</i>	
<i>la diversité biologique et de la dynamique naturelle des</i>	
<i>peuplements</i>	<i>22</i>
<i>Objectif 5 : Établir une stratégie d'aménagement afin d'assurer une protection</i>	
<i>adéquate du milieu forestier</i>	<i>22</i>
<i>Objectif 6 : Améliorer l'aménagement forestier des érablières</i>	<i>23</i>
<i>Objectif 7 : Intégrer les besoins et objectifs des propriétaires des boisés privés</i>	
<i>dans les stratégies d'aménagement</i>	<i>24</i>

3 Ressource faunique.....	25
3.1 Généralités.....	25
2^e orientation : Favoriser l'accroissement du potentiel des autres ressources.....	25
3.2 Plan d'action.....	25
<i>Objectif 8 : Favoriser la protection des habitats fauniques existants et leur mise en valeur.....</i>	<i>25</i>
4. Autres ressources	27
4.1 Généralités.....	27
4.2 Plan d'action.....	27
<i>Objectif 9 : Reconnaître l'importance des activités récréatives se déroulant en milieu forestier</i>	<i>27</i>
<i>Objectif 10 : Reconnaître l'importance de protéger les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau.....</i>	<i>28</i>
5. Suivi du PPMV	29
5.1 Généralités.....	29
5.2 Suivi des effets du PPMV et analyse des performances	29
5.3 Synthèse du plan d'action	31
5.4 Indicateur d'aménagement forestier durable.....	35
6. Consultation publique	37
6.1 Organisation de la consultation.....	37
6.2 Le document synthèse	39
6.3 Les commentaires exprimés	42
6.4 Conclusion	43
7. Ouvrages cités ou consultés	45
ANNEXE I Les groupes de production prioritaire et les séries d'aménagement	47
ANNEXE II Évolution des superficies en voie de régénération.....	49
ANNEXE III Hypothèses particulières liées au calcul de possibilité forestière	53
ANNEXE IV Programmation des traitements sylvicoles et de l'aide financière.....	55
ANNEXE V Rapport du calcul des possibilités forestières du territoire de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches ..	57
ANNEXE VI Stratégie de transfert de connaissances	59
ANNEXE VII Critères et indicateurs d'aménagement durable pour la forêt privée.....	63

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1-1 : Les données des grandes propriétés privées.....	5
Tableau 1-2 : Le territoire de simulation (en hectares).....	7
Tableau 1-3 : Les descriptions et les effets escomptés des travaux sylvicoles.....	8
Tableau 1-4 : Moyenne annuelle des travaux sylvicoles financés par le programme de mise en valeur des forêts privées pour la période quinquennale 1995-1999.....	9
Tableau 1-5 : Moyenne annuelle des prélèvements de matière ligneuse en forêt privée pour la période quinquennale de 1996-2000 (m ³)	10
Tableau 1-6 : Les pourcentages de réduction par essences.....	11
Tableau 1-7 : Travaux sylvicoles simulés pour les 25 prochaines années (ha).....	12
Tableau 1-8 : La possibilité forestière annuelle de l'ensemble du territoire de l'Agence	15
Tableau 1-9 : Le potentiel d'aménagement de la 2 ^e période et les gains sur la possibilité forestière.....	17

INTRODUCTION

Le présent document des stratégies et du plan d'action est le dernier document constituant le Plan de protection et de mise en valeur du territoire de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (PPMV). Il comprend la description des principales actions que l'Agence s'engage à réaliser au cours des cinq prochaines années, soit au cours de la période de 2001 à 2006.

Les actions à réaliser sont nombreuses et diverses, elles portent sur les ressources présentes sur le territoire des forêts privées de l'Agence, soit la ressource forestière, la ressource faunique et les autres ressources récréatives et hydriques. Le plan d'action vise principalement à la protection des ressources et à leur mise en valeur. Les actions cherchent à solutionner les problématiques énoncées et à atteindre les objectifs fixés.

Le premier chapitre de ce document traite du calcul de la possibilité forestière; c'est l'élément fondamental de la planification forestière. Il détermine les volumes de bois qu'il est possible de récolter annuellement sans affecter le rendement soutenu de la forêt. Il permet aussi de comparer les prélèvements actuels avec la capacité de croissance de la forêt. Ce calcul est réalisé avec l'aide du logiciel *Sylva II*. La méthode est très complexe, les intrants, les hypothèses et les résultats ont été simplifiés afin de permettre à tous les lecteurs de comprendre les éléments fondamentaux.

Le calcul nécessite également une programmation des travaux sylvicoles à réaliser pour respecter la possibilité forestière calculée. La programmation est faite pour la première période du plan d'action, soit les 5 prochaines années (2001 à 2006).

Les objectifs et actions à réaliser sont décrits dans les chapitres 2 à 4 de ce document. Un niveau de priorité de 1 à 3 a été attribué pour chacun des objectifs; il précise dans l'ordre du temps à quel moment ces actions seront entreprises. On y rattache aussi un coût de réalisation.

Le présent document se termine par le suivi du PPMV et les indicateurs d'aménagement durable. Le suivi propose un façon de valider dans le temps les résultats des actions à réaliser. Quant aux indicateurs d'aménagement forestier durable, ils servent principalement à mesurer et à évaluer le respect des 6 critères. Ils pourront aussi servir à suivre l'évolution de la forêt privée et de ses ressources.

1. CALCUL DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE AVEC SYLVA II

Lorsque l'on veut réaliser un calcul de la possibilité forestière avec le logiciel *Sylva II*, on suit généralement les étapes suivantes :

- inventaire de toutes les informations disponibles,
- description du territoire de simulation,
- analyse des caractéristiques de la forêt,
- établissement de la stratégie d'aménagement,
- simulation des prélèvements et des traitements sylvicoles.

La clé de la simulation est la **stratégie d'aménagement**. Elle est établie à partir de l'analyse des données de l'inventaire forestier et des hypothèses et orientations retenues par l'Agence pour faire évoluer la forêt. Cette stratégie se définit comme l'ensemble des traitements sylvicoles qui sont réalisés, les limites ou contraintes auxquelles ils sont soumis et les effets qu'ils auront sur l'évolution de la forêt. Pour chaque peuplement un choix devra donc être fait quant à la priorité de production d'une ou de plusieurs essences forestières commerciales.

Lorsqu'un ensemble de peuplements est aménagé en fonction de la production d'une essence ou d'un groupe d'essences forestières, on l'appelle **groupe de production prioritaire (GPP)**. Le groupe de production prioritaire peut être divisé en plusieurs **séries d'aménagement (SA)**, qui regroupent alors des peuplements semblables par leur composition et leurs potentiels et qui sont soumis au même traitement sylvicole. Nous présentons à l'annexe I plus d'informations sur les groupes de production prioritaires et les séries d'aménagement.

Cependant, en petite forêt privée, la répartition de la forêt en **GPP** et **SA** est plutôt théorique.

En forêt publique ou en grande forêt privée, elles sont relativement faciles à utiliser, car il n'y a qu'un seul propriétaire. En petite forêt privée, chaque propriétaire a le loisir de déterminer ses priorités lors des interventions qu'il réalise sur son lot boisé. Dans le territoire de l'Agence, on compte environ 12 800 propriétaires. Parmi les décisions qu'ils prennent figure le choix de favoriser la croissance d'une ou de plusieurs essences. Chaque propriétaire peut alors considérer plusieurs facteurs, dont les prix qui lui sont offerts pour son bois, les conditions de mise en marché, la mécanisation disponible ou accessible, les contraintes réglementaires, ses activités de loisir et de récréation, les dommages causés à sa propriété par des agents destructeurs, etc.

L'Agence peut cependant influencer le propriétaire dans ses décisions, grâce aux incitatifs du programme d'aide à la mise en valeur. Elle possède aussi une connaissance, partielle cependant, des interventions passées et probables des propriétaires dans leur forêt. Le sondage téléphonique des propriétaires de boisés, réalisé pour l'Agence en février 1999, comportait quelques questions destinées à acquérir cette connaissance.

La forêt de l'Agence a été répartie en 6 groupes de production prioritaire contenant chacun une ou plusieurs séries d'aménagement (voir annexe I). Les GPP ont été séparés en deux sections selon que la structure des peuplements qui les composent est équiéni ou inéquiéni. Cette structure détermine lequel des 2 modèles de simulation sera utilisé : le **modèle par courbes** ou le **modèle par taux**.

Le modèle par courbes

Lorsque les peuplements forestiers sont de structure équiéni, les arbres qu'ils contiennent ont à peu près tous le même âge. Les caractéristiques de ce genre de peuplement sont reliées principalement à une fonction de temps. Dans ce cas, les données de l'inventaire forestier sont transformées et s'expriment sous forme de courbes, dans lesquelles l'âge devient l'élément central. On utilisera ces courbes pour prévoir l'évolution dans le temps de ces peuplements et on devra alors indiquer quel sera leur âge d'exploitabilité retenu. On parle alors du modèle de simulation par courbes et il convient bien aux résineux et aux feuillus de lumière, tels le sapin et le tremble.

Il y a plusieurs types d'âge d'exploitabilité, mais les deux les plus utilisés sont l'âge d'exploitabilité physique, qui correspond à la durée de vie de l'essence, et l'âge d'exploitabilité absolue, qui correspond au moment de la production de la plus grande quantité de matière ligneuse dans le plus court temps possible. Dans *Sylva II*, on utilise généralement l'âge d'exploitabilité absolue.

Le modèle par taux

Dans les peuplements forestiers de structure inéquiéni, les arbres sont généralement d'âges variés. Dans ce cas, les données de l'inventaire forestier sont intégralement utilisées. En appliquant un taux d'accroissement en diamètre à chaque tige d'une essence donnée dans un peuplement, il est possible de prédire l'évolution dans le temps de ce peuplement. Ce modèle est bien adapté au jardinage d'une forêt. Il convient bien aux feuillus d'ombre, tel l'érable à sucre.

Les résultats obtenus à partir des simulations faites par les deux modèles permettent d'établir la possibilité forestière d'un territoire pour une ou plusieurs essences. Cette possibilité résulte alors de l'addition des volumes de ces essences prélevés à chaque période de temps dans chacun des groupes de production prioritaire.

1.1 LES INTRANTS POUR LE CALCUL

1.1.1 Les données forestières

Les données utilisées proviennent du 3^e programme décennal de la connaissance de la ressource forestière, réalisé par le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec (MRN). Le traitement de ces données a été fait de façon à réaliser les présents calculs de la possibilité forestière des forêts privées, sur la base territoriale des agences régionales de mise en valeur des forêts privées. Pour l'unité de compilation regroupant les parties de territoire des plans conjoints de Québec et de la Côte-du-Sud (75 % du territoire), la prise de photo date de 1990 et le sondage terrain de 1993. Pour l'unité de compilation regroupant une partie du territoire du Syndicat de la Beauce (25 % du territoire), la prise de photo date de 1995 et le sondage terrain de 1998.

Il est important de mentionner, comme il a été fait dans la section 2.3 du document des problématiques, orientations et objectifs, que les données ne sont pas parfaites mais elles sont quand même acceptables pour l'exercice des calculs de la possibilité forestière.

La période de simulation

En conséquence des différences de temps entre les prises de données (1993 et 1998), l'année de référence retenue pour le départ des simulations est 1995.

En considérant que les années 1990-1995 ne représentaient pas une période particulièrement active dans la mise en marché pour la forêt privée régionale, il a été convenu qu'une mise à jour de ces données n'était pas nécessaire. De plus, il est très difficile en forêt privée puisqu'on a très peu d'information sur la localisation des coupes et surtout sur la façon dont elles sont réalisées (coupes totales ou partielles). Le biais que cette décision de ne pas mettre les superficies à jour risque d'amener au calcul n'est probablement pas plus grand que celui qu'aurait amené une mise à jour réalisée avec un minimum d'information. À notre avis, cette décision contribuait même à maintenir une attitude plutôt conservatrice vis-à-vis des hypothèses reliées au calcul. Commencer la simulation en 1995 implique aussi que, pour la première période (1995-1999), on simulera les prélèvements réels et les travaux sylvicoles effectivement exécutés.

Le cas de la tenure 22 (grandes propriétés privées)

Les données de l'inventaire forestier (3^e décennal) n'étaient pas disponibles pour la tenure 22. L'Agence a communiqué avec les grands propriétaires de l'époque pour leur demander les résultats de leurs calculs de possibilité, lesquels sont présentés au tableau 1-1.

Notons aussi que le document reflète cette situation à la date des inventaires et que la situation actuelle est différente. Aux grands propriétaires du tableau 1-1 s'ajoute aujourd'hui la compagnie Daishowa et la Succession Marcel Goulet. Leurs superficies de 2 928 hectares ont été considérées à l'époque comme étant de petites propriétés privées et elles ont été incluses dans notre calcul de possibilité forestière pour cette tenure. La possibilité forestière résineuse serait de 2 765 m³/an et la possibilité forestière feuillue de 1 666 m³/an selon leurs plans d'aménagement forestier récents.

Tableau 1-1 : Les données des grandes propriétés privées

Les grands propriétaires	Superficie forestière productive	Possibilité feuillue	Possibilité résineuse
Bois Daaquam inc., Les Produits forestiers Domtar, Les industries Maibec inc.	6232 ha	2680 m ³ /an*	2750 m ³ /an*

* Nous avons obtenu, des grands propriétaires, la possibilité forestière que pour les deux tiers des superficies productives des grandes propriétés privées. Nous avons donc extrapolé la possibilité pour le reste des superficies en fonction des données que nous avons reçues.

1.1.2 Le territoire et les compartiments

De façon à bénéficier de ce qu'on appelle l'effet de possibilité, le calcul de la possibilité forestière des forêts privées s'est fait sur la base du territoire de l'Agence.

Les compartiments

Les compartiments servent à appliquer des stratégies d'aménagement différentes ou à calculer des possibilités forestières sur des parties d'un territoire.

Les compartiments peuvent être créés en fonction des territoires des unités d'aménagement de forêt privée, des affectations du territoire telles qu'on les retrouve dans les schémas d'aménagement, des zones de croissance de la forêt, etc. Chaque compartiment du territoire peut se voir attribuer un objectif d'aménagement.

Certaines superficies sont aménagées en visant la **protection prioritaire d'une ressource** (protection intégrale). Aucune récolte n'y est permise sauf dans un but de protection ou d'aménagement. Ces zones englobent les sites considérés comme sensibles aux activités forestières et sont exclues du calcul de possibilité. On les retrouve sous le thème « **exclusions** ».

Certaines superficies ont aussi des vocations particulières autres que celles de la production de matière ligneuse. On pense ici aux périmètres d'urbanisation ou aux autres superficies qui sortiront du domaine forestier à plus ou moins long terme. Ces superficies sont classées sous l'appellation « **autres utilisations** » et sont exclues du calcul après une première intervention.

Enfin, certaines superficies sont vouées à une **production de matière ligneuse** sans pour autant négliger la conservation des autres ressources qui s'y trouvent.

Pour chacun des thèmes indiqués ci-dessus, des compartiments ont été créés sur la base des territoires des unités d'aménagement : Montmagny (331), L'Islet (332), Bellechasse-Lévis (316), Etchemins (323).

D'autres superficies ont un objectif de production avec protection ou mise en valeur d'une autre ressource. Ces zones englobent l'ensemble des superficies ayant des objectifs d'aménagement prioritaires **acéricoles**. Cependant, il est possible d'y pratiquer des activités forestières. Dans le document de connaissances (page 51), on évalue que le territoire renfermait en 1997 environ 4 millions d'entailles. Avec une moyenne de 200 entailles/ha, on évalue la superficie entaillée à 20 000 hectares. On ne peut en tant que tel leur affecter un compartiment. Pour simuler leur utilisation acérico-forestière, nous avons appliqué aux séries d'aménagement ER (19 710 ha) et ERHE (8 340 ha) (voir annexe I) des traitements sylvicoles particuliers.

Tableau 1-2 : Le territoire de simulation (en hectares)

Exclusions		Production acéricole et de matière ligneuse		Autres utilisations		Production de matière ligneuse		Territoire de simulation	
Non simulé		Modalités spécifiques d'intervention		Modalités spécifiques d'intervention		Modalités générales d'intervention		Total	
67	0,1 %	28 050	5,7 %	11 789	2,4 %	450 742	91,8 %	490 648	100 %

Peu de superficies (0,1 %) sont exclues du calcul au départ. Cependant, près de 12 000 hectares seront éventuellement exclus du calcul à cause de changements de vocation des terrains.

De plus, 3 % de chacun des compartiments sélectionnés sera exclu du calcul (2 % dès le départ et 1 % après la première intervention pour tenir compte des superficies improductives non mesurées tels les chemins forestiers et les petites lignes de transport d'énergie).

Il est important de spécifier qu'il n'y a aucune garantie que la matière ligneuse sera prélevée telle que simulée. C'est chacun des 12 800 propriétaires qui va, en fin de compte, décider où, quand et comment il va prélever la matière ligneuse sur sa propre propriété.

1.1.3 La stratégie d'aménagement

La stratégie d'aménagement se définit par les traitements sylvicoles et l'effet qu'ils ont sur l'évolution des peuplements. Elle est principalement composée d'un scénario sylvicole et d'un scénario de récolte.

A - Le scénario sylvicole

Le scénario sylvicole correspond aux séquences des traitements sylvicoles applicables à chacune des strates d'aménagement et aux conditions d'application. L'élément le plus important est le traitement sylvicole. Le tableau 1-3 présente les descriptions et les effets escomptés des travaux sylvicoles réalisés sur le territoire de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches selon le *Manuel de mise en valeur des forêts privées du Québec*.

Tableau 1-3 : Les descriptions et les effets escomptés des travaux sylvicoles

TRAITEMENTS SYLVICOLES	CODES	DESCRIPTIONS	EFFETS ESCOMPTÉS
Éclaircie précommerciale	EPC	Consiste à éliminer des arbres qui nuisent à la croissance d'arbres d'avenir dans un jeune peuplement forestier.	Se traduit par un rendement inférieur de 10 à 15 % à celui d'une plantation sur la même qualité de site ou encore un rendement supérieur de 10 à 15 % à celui d'un peuplement naturel. On vise, à 50 ans, une production de 180 m ³ en sapin-épinette, de 10 m ³ en bouleau blanc et 10 m ³ en tremble.
Éclaircie commerciale 35 % de récolte 25 % de récolte	EC	C'est la récolte d'arbres de dimensions commerciales, de qualité moindre ou qui nuisent aux arbres de qualité supérieure.	Ce traitement vise à augmenter la croissance, à améliorer la qualité du peuplement, à obtenir une meilleure répartition des arbres en même temps qu'une sélection des arbres d'avenir dans le peuplement.
Jardinage 22 % de récolte 15 % de récolte	JAR	C'est la récolte périodique d'arbres choisis individuellement dans un peuplement inéquienne.	Vise à reconstituer le volume prélevé, tout en assurant les soins culturaux nécessaires aux arbres en croissance et favorisant l'installation de semis. Améliore aussi la qualité du peuplement.
Jardinage avec trouées	JAT	C'est la récolte d'arbres selon deux méthodes de coupe sur une même superficie. Un jardinage normal et une CPRS par trouées de petite superficie (500 à 1500 m ²).	Vise le maintien des essences principales objectif du peuplement dans le temps. Cette coupe favorise la régénération des essences peu tolérantes à l'ombre.
Coupe avec protection de la régénération et des sols	CPRS	C'est la récolte de tous les arbres dont le diamètre est marchand en prenant toutes les précautions nécessaires pour ne pas endommager la régénération préétablie et en minimisant les perturbations du sol.	Vise la récolte de l'ensemble des tiges marchandes du peuplement. La régénération préétablie comprend non seulement les semis et les gaulis mais également les perches. On ne prévoit aucun délai de régénération après la réalisation de ce traitement.
Plantation ou regarni (équivalent de plantation)	PL	C'est la mise en terre de boutures ou de plants pour la production de la matière ligneuse.	Vise à augmenter la production en essences principales objectif sur une superficie donnée. On vise une production de 209 m ³ à 50 ans.

B - La programmation des travaux sylvicoles subventionnés par l'Agence

Une partie des interventions sylvicoles réalisées actuellement sur le territoire de l'Agence est constituée de travaux ayant fait l'objet d'une aide financière en vertu du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. On présente une description des travaux réalisés dans le cadre de ce programme pour la première période de simulation.

Tableau 1-4 : Moyenne annuelle des travaux sylvicoles financés par le programme de mise en valeur des forêts privées pour la période quinquennale 1995-1999

Type de travail	Quantités réalisées
Préparation de terrain	1 085 hectares
Plantation	3 282 000 plants
Regarni	306 000 plants
Entretien de plantation	1 341 hectares
Éclaircie précommerciale résineux	1 153 hectares
Éclaircie précommerciale mélangés	14 hectares
Éclaircie précommerciale feuillus tolérants	2 hectares
Éclaircie précommerciale feuillus intolérants	17 hectares
Éclaircie commerciale résineux	37 hectares
Éclaircie commerciale feuillus tolérants	3 hectares
Éclaircie commerciale feuillus intolérants	2 hectares
Coupe de succession feuillus intolérants	18 hectares
Drainage	36 789 mètres
Voirie	46 749 mètres
Plan d'aménagement	486 unités
Autres (projet, service conseil technique et visite-conseil)	1 unité

C - Les travaux sylvicoles non subventionnés par l'Agence

Lors du sondage effectué dans le cadre du PPMV, la majorité des propriétaires (79 %) ont affirmé avoir déjà réalisé des travaux d'aménagement ou de coupe de bois sur leurs lots. Lorsqu'on leur a demandé en plus quels travaux avaient été réalisés au cours des cinq dernières années et s'ils avaient alors reçu une aide financière, 81 % ont dit avoir fait une coupe de nettoyage (récupération et bois de chauffage), dont 3 % avec aide financière et 44 % ont dit avoir fait une coupe sélective (éclaircie commerciale), dont 9 % avec aide financière. Une proportion de 95 % des propriétaires ont aussi déclaré avoir réalisé eux-mêmes leur coupe de nettoyage ; cette proportion est de 90 % pour la coupe sélective et de 74 % pour la coupe totale.

De plus, lorsqu'ils réalisent une coupe de bois sur leur propriété, 62 % des propriétaires déclarent procéder généralement à une éclaircie faible (coupe de moins de 5 % des arbres debout), 31 % à une éclaircie moyenne (coupe de 5 % à 25 % des arbres debout), 12 % à une éclaircie forte (coupe de plus de 25 % des arbres debout) et 4 % à une coupe totale. Quelques-uns peuvent réaliser plus d'un type de coupe. Lorsque l'on considère l'ensemble des répondants, les arbres récoltés sont également répartis entre ceux de forts diamètres (47 %) et ceux de diamètres variés. Après une première éclaircie, 82 % des répondants prévoient que la deuxième coupe sera une autre éclaircie, 11 % ne feront aucune autre coupe et 3 % prévoient faire une coupe totale.

Le bois de sciage résineux constitue alors la principale récolte réalisée (25 m³ en moyenne), suivie de près par le bois de chauffage (22 m³ en moyenne). Le total récolté serait de 70 m³ en moyenne, soit à peu près le chargement d'un camion remorque.

Par ailleurs, il n'y a pas une grande variation entre les superficies des types de coupe. L'éclaircie forte constitue le type de coupe effectué sur la plus grande superficie avec une moyenne de 7 hectares, suivie de l'éclaircie faible et de la coupe totale avec 6 hectares puis de l'éclaircie moyenne avec 4 hectares. Dans tous les cas, la très grande majorité intervient sur une superficie inférieure à 5 hectares et un très petit nombre sur une superficie supérieure à 10 hectares.

Qu'ils aient ou non réalisé des travaux d'aménagement dans le passé, 81 % des propriétaires ont déclaré avoir l'intention de faire une coupe de nettoyage dans leur boisé au cours des cinq prochaines années. Cette proportion est de 48 % pour l'éclaircie commerciale.

Notons que les grands propriétaires de forêts privées réalisent une quantité non négligeable de travaux sylvicoles et de récoltes sur le territoire de l'Agence.

D - Le scénario de récolte

Le scénario de récolte détermine le volume à prélever pour les essences principales et la façon dont il sera prélevé (CPRS, éclaircies, jardinage, etc.). Il indique aussi les priorités de récolte qui peuvent être, par exemple, de maximiser le volume ou de minimiser les pertes.

Les priorités de récolte sont cependant difficilement identifiables puisque les propriétaires sont très libres dans leurs procédés de récolte. Certains désirent minimiser les pertes et d'autres à maximiser le volume. Pour les fins de la simulation, on a supposé que 60 % des propriétaires cherchaient à minimiser les pertes et 40 % à maximiser le volume. En forêt publique, on simule généralement moitié-moitié.

Le tableau qui suit présente les prélèvements moyens réalisés en petite forêt privée pour la première période de 5 ans, soit de 1996 à 2000. Ces données proviennent des déclarations faites à l'Agence par les industriels et comparées, particulièrement pour le bois de chauffage, à celles faites par les producteurs lors du sondage de 1999. Les essences prélevées pour le bois de chauffage sont considérées comme étant des feuillus durs.

Tableau 1-5 : Moyenne annuelle des prélèvements de matière ligneuse en forêt privée pour la période quinquennale de 1996-2000 (m³)

Groupe d'essences	Sciage / pâte	Chauffage	Total
Sapin, épinettes, pins	296 580		296 580
Thuya	11 943		11 943
Autres résineux	2 770		2 770
Peupliers	83 250		83 250
Autres feuillus	51 653	167 200	218 853
Total	446 196	167 200	613 396

1.2 LES HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR LE CALCUL

1.2.1 Le modèle utilisé

Les strates à dominance de feuillus tolérants (érable à sucre, bouleau jaune, hêtre) et de thuya ont été simulées avec le modèle par taux. Les strates à dominance de pruche et de pins auraient été simulées avec le même modèle s'il y en avait eu sur le territoire.

Les séries d'aménagement ER et ERHE (voir annexe I) ont été attribuées à la production acérico-forestière et feront l'objet de traitements sylvicoles particuliers.

Les strates à dominance de sapin, épinettes, mélèze et de pins gris et rouge (en plantations) ont été simulées avec le modèle par courbe. Il en est de même des strates à dominance de feuillus de lumière ou d'érable rouge.

1.2.2 Les hypothèses pour la réduction et les pertes de matière ligneuse

Au cours de son évolution, la forêt peut subir certaines perturbations comme le verglas, les maladies, les chablis, les incendies, les dommages causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ces perturbations réduisent la croissance ou bien affectent la valeur et la qualité des bois sur pied. Les effets de ces perturbations majeures sur la croissance des strates forestières sont intégrés au calcul de la possibilité forestière. Le calcul considère aussi les pertes dues à la carie qui est une pourriture causée par des champignons ou des parasites et celles dues aux déchets de coupe qui représentent la partie du volume marchand laissée sur le terrain. Le tableau suivant montre les pourcentages de réduction prévus par essences. Ces estimations proviennent des diverses études d'utilisation réalisées dans les différentes régions du Québec.

Tableau 1-6 : Les pourcentages de réduction par essences

ESSENCES	RÉDUCTION (%)	
	CARIE	NON UTILISÉ
Bouleau jaune	7	4
Bouleau à papier	4	3
Érables	5	2
Peupliers	3	5
Autres feuillus	6	6
Sapin, épinettes	2	2
Pin blanc	2	3
Pruche, cèdre	8	2

1.2.3 Les hypothèses liées aux traitements sylvicoles

Compte tenu du peu de connaissances que l'Agence possède des résultats escomptés des plantations réalisés sur le territoire, il a été convenu de leur appliquer des rendements plutôt faibles. La plantation moyenne est composée de 50 % d'épinette blanche, de 27 % d'épinette noire et/ou rouge, de 16 % d'épinette de Norvège et de 7% de pin rouge. On anticipe un rendement de 209 m³ à 50 ans.

Dans le cas des strates traitées en éclaircie précommerciale, un rendement de 200 m³ /ha à 50 ans a été appliqué. Ce rendement est composé de 90 m³ de sapin, 45 m³ d'épinette blanche, 45 m³ d'épinette noire, 10 m³ de tremble et 10 m³ de bouleau blanc.

Les éclaircies commerciales prévoient un prélèvement moyen de 25 %.

Dans le cas des peuplements simulés avec le modèle par taux, des traitements de jardinage ont été appliqués. Dans le cas des érablières sucrières (séries ER et ERHE), le jardinage est de 15 % tous les 15 ans. Dans le cas des autres séries, le jardinage est de 22 % tous les 10 ou 15 ans.

Des hypothèses plus particulières concernant les zones de croissance pour le modèle par taux, les retours après coupe et la confection des courbes de croissance sont aussi décrites à l'annexe III.

1.2.4 La programmation des travaux sylvicoles

Le tableau 1-7 présente les travaux sylvicoles simulés.

Tableau 1-7 : Travaux sylvicoles simulés pour les 25 prochaines années (ha)

PÉRIODES	REBOISEMENT		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE		JARDINAGE JAR et JAT
	RÉSINEUX	PEUPLIERS		EC1	EC2	
1) 1995 à 1999	1 300	0	1 150	800	0	6 759
2) 2000 à 2004	800	0	1 100	800	0	8 319
3) 2005 à 2009	500	0	1 100	800	400	9 942
4) 2010 à 2014	500	0	1 100	800	400	11 113
5) 2015 à 2019	500	0	1 100	800	400	11 250
6) 2020 à 2024	500	0	1 100	800	400	11 778

Les travaux simulés tiennent compte de la capacité financière actuelle de l'Agence et des contraintes engendrées par l'abandon des phytocides comme outil pour l'entretien des plantations. À partir des problématiques identifiées et des objectifs qu'elle s'est fixés, l'Agence a établi une programmation des travaux sylvicoles pour les cinq prochaines années. Dans la simulation, cette programmation est par la suite perpétuée dans le temps.

Voici les différents considérants qui ont servi de prémisse pour l'élaboration de la programmation, pour les cinq prochaines années d'opération, du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées du territoire de l'Agence.

- Mettre l'emphase en 2001-2002 sur les plantations qui ont reçu un premier entretien et qui nécessitent une deuxième intervention (entretien ou éclaircie précommerciale de plantation) ;
- Maintenir et essayer d'augmenter les superficies traitées en éclaircie précommerciale ;
- Augmenter le nombre de superficies traitées en éclaircie commerciale d'ici les cinq prochaines années, et plus particulièrement dans les plantations ;
- Diminuer le reboisement afin de pallier les effets de l'abandon des phytocides qui font en sorte que les frais reliés à l'entretien des plantations sont augmentés de façon considérable (au moins quatre fois celui de l'entretien aux phytocides). En diminuant le reboisement, cela nous permet de maintenir le niveau actuel des autres activités de la programmation ;
- L'argent récupéré du reboisement et de la préparation du terrain doit être dirigé vers l'entretien en priorité et, par la suite, vers les éclaircies précommerciale et commerciale ;
- Maintenir au minimum la voirie et le drainage forestier ;
- Utiliser uniquement des plants de forte dimension et utiliser tous les plants améliorés disponibles pour le reboisement afin de ne réaliser que deux entretiens de plantation, soit à la 3^e et à la 5^e année de croissance des plantations dans 100 % des cas ;
- Tenir compte de la demande pour la production de peuplier hybride ;
- Diriger une partie des plants vers d'autres superficies (regarni de la régénération après coupe totale, distribution de plants avec service de conseils techniques) ;
- Tenir compte du fait que les propriétaires interviennent en dehors du programme sur leur lot boisé et favoriser le transfert de connaissances vers le propriétaire afin d'augmenter le niveau d'aménagement sur le territoire de l'Agence.

Ainsi, à cause de l'abandon des phytocides, on a simulé une diminution progressive du reboisement pour le faire passer de 1300 hectares par année à 500 hectares par année.

On a simulé 1100 hectares d'éclaircies précommerciales sur l'horizon de simulation.

Même si l'Agence ne finance qu'une cinquantaine d'hectares d'éclaircies commerciales chaque année, il a été convenu d'en simuler 1200 hectares par année pour tenir compte, tel qu'expliqué à la partie C de la section 1.1.3, des nombreux producteurs qui effectuent leurs prélèvements avec des coupes partielles. Une première éclaircie est simulée sur 800 hectares et une deuxième éclaircie sur la moitié de cette superficie (400 hectares) au moins 10 ans plus tard.

Enfin, en ce qui concerne les superficies en jardinage, elles sont plutôt théoriques. Dans les groupes (modèle par taux) où ce traitement est simulé, les producteurs ne prélèvent pas la possibilité forestière des essences principales (feuillus durs et thuya). On a simulé pour connaître la disponibilité en essences principales. Ainsi, des traitements de jardinage sur plus de 11 000 hectares seraient nécessaires annuellement pour prélever la possibilité forestière dans ces groupes.

Sauf en ce qui concerne le jardinage qui a été simulé dans tous les groupes de calcul du modèle par taux, les autres travaux sylvicoles ont tous été simulés dans le groupe SEPM du modèle par courbe. Le groupe des érablières rouges résineuses (AUTMIX) et celui des peuplements mélangés avec feuillus intolérants (MBOFIF) font l'objet d'un aménagement extensif ne simulant que des coupes avec protection de la régénération et des sols (CPRS).

La programmation quinquennale détaillée des traitements sylvicoles et de l'aide financière nécessaire est présentée à l'annexe IV. Notons que cette programmation est basée sur le budget prévisible pour 2001-2002 et qu'elle fait en sorte de diminuer le reboisement uniquement pour pallier l'augmentation des coûts de l'entretien des plantations. Avec l'éventuelle politique de rendement accru du ministère des Ressources naturelles, une augmentation de budget pourrait servir dans un premier temps à maintenir un niveau de reboisement à 800 hectares, à augmenter les superficies en éclaircie précommerciale et à traiter nos plantations en éclaircie commerciale.

1.3 LES RÉSULTATS DU CALCUL

1.3.1 La possibilité forestière de l'ensemble du territoire de l'Agence (petite et grande forêt privée)

Les résultats de la possibilité forestière sont présentés au tableau 1-8. Ils montrent que la possibilité forestière est respectée pour tous les groupes d'essences.

Dans le cas du groupe SEP (le mélèze a été classé avec les AUTRES RÉSINEUX), les prélèvements pourraient être augmentés dès la période actuelle. La possibilité se situe à 361 800 m³ pour les 25 prochaines années, et est en augmentation par la suite pour atteindre 636 000 m³ dans 25 ans. Par rapport aux prélèvements moyens de la période 1996-2000, la possibilité actuelle elle est de 22 % supérieure au prélèvement.

Pour le groupe PEUPLIERS, les prélèvements sont inférieurs à la possibilité de 27 % (83 200 par rapport à 106 100).

Pour les FEUILLUS DURS et les AUTRES RÉSINEUX (du cèdre essentiellement), l'écart entre les prélèvements et la possibilité est encore plus important.

Tableau 1-8 : La possibilité forestière annuelle de l'ensemble du territoire de l'Agence

GROUPES D'ESSENCES	PRÉLÈVEMENTS (1996-2000) en m ³	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE ANNUELLE ¹ (2000-2024) en m ³	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE ANNUELLE à long terme en m ³
SEP	296 600	361 800	636 000
AUTRES RÉSINEUX			
Cèdre	11 900	72 100	60 000
Autres	2 800	27 400	23 000
FEUILLUS DURS	218 900	365 500	433 000
PEUPLIERS	83 200	106 100	110 000
TOTAL	613 400 1,25 m ³ /ha/an	932 900 1,91 m ³ /ha/an	1 262 000 2,58 m ³ /ha/an

L'annexe V présente le détail des calculs de possibilité réalisés par groupe de production prioritaire.

1. La possibilité forestière correspond aux prélèvements possibles.

1.3.2 Le rendement accru

Le plan de protection et de mise en valeur devait en premier lieu respecter le principe de rendement soutenu ainsi que le budget actuel de l'Agence.

Selon le *Manuel de mise en valeur des forêts privées du Québec*, la possibilité annuelle de coupe à **rendement soutenu** correspond au volume annuel maximal que l'on peut prélever à perpétuité sur le territoire sans diminuer la capacité productive du milieu forestier. La possibilité forestière à **rendement soutenu et accru** se définit comme le volume annuel maximal que l'on peut prélever sur un territoire pour une période donnée, sans diminuer la capacité productive du milieu forestier.

La différence réside dans le fait que le rendement accru implique une augmentation graduelle de la possibilité sans subir de baisse.

Dans le cas du groupe d'essences SEPM, les résultats des simulations montrent que nous sommes déjà à rendement accru. Ils montrent aussi qu'on pourrait faire beaucoup mieux si les ressources financières de l'Agence étaient supérieures.

L'abandon des phytocides oblige l'Agence à diminuer de façon importante le reboisement sans pour autant augmenter les autres travaux. Les scénarios montrent qu'on pourrait maintenir un rythme de reboisement de 800 hectares par année alors que les contraintes budgétaires liées à l'augmentation des frais de dégagement des plantations nous obligent à le réduire à 500 hectares.

Malgré la contrainte budgétaire, l'Agence devra se positionner sur la pertinence de prévoir du reboisement en essences à croissance rapide comme les peupliers hybrides, parce que la demande des producteurs est en croissance. Il en est de même pour les travaux de regarni de la régénération naturelle.

L'Agence a décidé de maintenir les superficies traitées en éclaircie précommerciale (1100 hectares par année). Pourtant, la liste d'attente des propriétaires est très longue pour ce traitement et le potentiel est important (environ 5 000 hectares par année).

L'Agence pourrait augmenter davantage sa participation à l'effort de rendement accru du gouvernement du Québec. On pourrait conserver un rythme de reboisement de 800 ha par an ; on pourrait réaliser annuellement 5 000 ha d'éclaircie précommerciale pour la prochaine période de 5 ans et conserver ensuite un rythme de 2 000 ha par an ; on pourrait aussi réaliser 1 000 ha d'éclaircie commerciale en favorisant les peuplements reboisés ou traités en éclaircie précommerciale et une deuxième intervention sur 500 ha, en plus des 800 ha et 400 ha réalisés par les propriétaires, sans aide financière, dans les peuplements naturels. En effet cette situation est due au niveau d'aménagement réalisé dans le passé sur le territoire de l'Agence. Il faut donc dans le futur privilégier l'éducation des plantations et des peuplements naturels où nous avons déjà investi.

Le tableau 1-9 exprime le potentiel d'aménagement que nous pouvons réaliser au cours de la 2^e période de simulation, soit de 2000 à 2004. Pour réaliser ce potentiel un budget additionnel de 5 540 K\$ serait nécessaire.

Tableau 1-9 : Le potentiel d'aménagement de la 2^e période (2000-2004) et les gains sur la possibilité forestière

Traitement	Situation actuelle		Situation en fonction du potentiel de la 2 ^e période		Gains sur la possibilité forestière du groupe SEP	
	Superficie (ha)	Budget de l'Agence (\$)	Superficie (ha)	Budget (\$)	À court terme Période 2000-2024	À long terme Période 2025-2144
Reboisement et entretien	500	1 575 K	800	2 550 K	0 m ³ /ha/an 0 % 1,8 m ³ /ha	250 000 m ³ /ha/an 49 % 3,8 m ³ /ha
Éclaircie précommerciale résineux	1100	1 025 K	5000	4 650 K		
Éclaircie commerciale						
Plantation	0	0 K	500	470 K		
Peuplement traité en précommerciale	0	0 K	500	470 K		
Peuplement naturel	1 200	75 K	1 200	75 K		
TOTAL	2 800	2 675 K	8 000	8 215 K		

2. RESSOURCE FORESTIÈRE

2.1 GÉNÉRALITÉS

Les chapitres 2, 3 et 4 décrivent les actions à prendre afin d'atteindre les objectifs spécifiques que l'Agence a déterminés suite à l'analyse des éléments de problématique des ressources forestières, fauniques, récréatives et hydriques dans le document des problématiques, orientations et objectifs. Un ordre de priorité pour la réalisation des actions a été attribué à chacun des objectifs. Les priorités vont de 1 à 3, priorité 1 pour que l'action se réalise à court terme, dans les deux prochaines années, priorité 2 pour les 5 premières années et priorité 3 pour les projets à long terme. Les objectifs spécifiques répondent à deux grandes orientations de protection de mise en valeur des forêts privées du territoire de l'Agence des Appalaches dont la première touchant la ressource forestière et la seconde les autres ressources.

1^{re} orientation : Prioriser l'augmentation de la production de matière ligneuse

Cette orientation recherche ultimement une augmentation de la possibilité forestière des forêts privées, tant en quantité qu'en qualité, à l'intérieur d'un objectif de rendement soutenu et accru. L'augmentation de la production de fibre est importante pour les producteurs et la région ; les intervenants s'entendent pour poursuivre cet objectif en favorisant l'accroissement des autres ressources présentes en milieu forestier. Ils conçoivent également que les efforts de l'Agence doivent, en premier lieu, porter sur le propriétaire-producteur ainsi que sur cette ressource.

Le point 5.3 de ce document présente une synthèse des principales étapes de ce plan d'action.

2.2 PLAN D'ACTION

Objectif 1 Améliorer la connaissance du milieu forestier et des effets escomptés des travaux sylvicoles réalisés.

Responsable et participants	Priorité et échéancier	Portée	Coûts à prévoir
Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison MRN (service des inventaires forestiers) Syndicats des producteurs de bois (SPB)	Priorité : 1 2001 à 2003 Comporte certaines tâches récurrentes	Régionale : Suivi des travaux Rendement des travaux Provinciale : Connaissances forestières	Budget annuel à prévoir

Actions à prendre

Développer des propositions pour améliorer les connaissances forestières des forêts privées (données) :

- Augmenter les parcelles-échantillons pour la forêt privée;
- Modifier les normes de photo-interprétation pour la forêt privée (superficie minimale d'interprétation);
- Favoriser l'intégration des données écologiques dans la prise d'inventaire;
- Participer à la préparation du prochain programme d'inventaire forestier décennal.

Améliorer la connaissance du milieu forestier notamment sur :

- La composition des peuplements;
- La qualité des tiges feuillues et leur contenu en volume;
- Les prélèvements de matière ligneuse en forêt privée;
- Le potentiel de travaux sylvicoles à réaliser;
- Le potentiel de la superficie des friches et des agricoles abandonnés.

Posséder ou favoriser l'acquisition des connaissances sur les résultats des travaux financés par l'Agence en instaurant entre autres un mécanisme de suivi des effets escomptés des travaux réalisés :

- Suivi des plantations;
- Suivi des travaux sylvicoles réalisés par les propriétaires de boisé;
- Suivi des travaux sylvicoles financés par l'Agence (mise à jour des superficies).

Objectif 2 Favoriser la production durable d'une plus grande quantité de matière ligneuse, notamment pour les résineux, et de meilleure qualité, notamment pour les feuillus.

Responsable et participants	Priorité et échéancier	Portée	Coûts à prévoir
Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison SPB MRC MAPAQ MRN	Priorité : 1 2001 à 2003	Régionale	Budget annuel à prévoir

Actions à prendre

Intégrer les données écologiques dans la planification et la réalisation des travaux sylvicoles.

Favoriser l'établissement d'une régénération naturelle de qualité.

Adopter une politique de régénération basée sur le potentiel des sites :

- Réviser les normes du programme d'aide ayant trait aux essences recherchées lors de l'inventaire de régénération.

Favoriser l'adoption d'une politique concertée sur l'utilisation des superficies en friche et en agricoles abandonnées avec les intervenants concernés.

Intensifier la réalisation des éclaircies précommerciales de façon à diminuer l'oppression importante des essences résineuses dès leur jeune âge.

S'assurer d'un entretien adéquat des plantations.

Intensifier la réalisation des éclaircies commerciales et les coupes de régénération.

Favoriser l'adoption de meilleures pratiques forestières dans la sylviculture des feuillus durs par le transfert de connaissances.

Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte par :

- le compagnonnage,
- la formation,
- l'amélioration des conditions de travail,
- la mécanisation.

Objectif 3 Minimiser les impacts des futures épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Responsable et participants	Priorité et échéancier	Portée	Coûts à prévoir
Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison SPB Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM)	Priorité : 2 2001 à 2006	Régionale	Budget à prévoir

Actions à prendre

Favoriser la mise en place d'un programme de lutte contre une éventuelle épidémie de tordeuse :

- Établir des liens avec la SOPFIM;
- Sensibiliser les producteurs.

Définir des solutions alternatives à une réduction de certains travaux sylvicoles en cas d'épidémie de la tordeuse.

Intensifier la réalisation de travaux sylvicoles visant à diminuer la vulnérabilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette :

- Éclaircies précommerciales et commerciales.

Objectif 4 Mettre en place une stratégie d'aménagement visant le respect de la diversité biologique et de la dynamique naturelle des peuplements

Responsable et participants	Priorité et échéancier	Portée	Coûts à prévoir
Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison SPB	Priorité : 2 2001 à 2006	Régionale	Budget à prévoir

Actions à prendre

Établir une stratégie d'aménagement des essences peu tolérantes à l'ombre :

- Évaluer les pratiques sylvicoles des producteurs dans ces peuplements.

Étudier la possibilité d'améliorer le programme d'aide afin de favoriser la régénération des essences peu tolérantes à l'ombre.

Objectif 5 Établir une stratégie d'aménagement afin d'assurer une protection adéquate du milieu forestier

Responsable et participants	Priorité et échéancier	Portée	Coûts à prévoir
Agence Appalaches MRC Propriétaires forestiers Agents de livraison SPB MRN	Priorité : 1 2001 à 2002	Régionale	Budget à prévoir

Actions à prendre

Réglementation municipale

- Établir une concertation avec les MRC afin de définir les grands principes et les éléments essentiels d'une réglementation visant la protection et l'aménagement durable du milieu forestier.
- Identifier les éléments d'une réglementation qui constituent une entrave à l'aménagement forestier durable.
- Poursuivre la concertation avec les MRC afin d'améliorer la réglementation sur l'abattage d'arbres et son application.
- Supporter le monde municipal dans son intention d'utiliser du personnel qualifié pour mettre en application leur réglementation sur l'abattage d'arbres.
- Établir une concertation avec les MRC afin de limiter la diminution des superficies forestières.

- Collaborer avec les MRC et le MRN afin d'identifier et de mettre en valeur les milieux sensibles et les territoires d'intérêts.
- S'assurer que les milieux sensibles et les sites d'intérêts sont adéquatement protégés.

Régime fiscal

- Documenter la problématique fiscale des lots boisés du territoire de l'Agence des Appalaches.
- Appuyer les propriétaires de boisés dans leurs démarches pour simplifier le programme de remboursement des taxes foncières.

Gestion durable des forêts privées

- Collaborer, avec les partenaires concernés, à la définition et à la mise en place d'un système de gestion durable des forêts privées et éventuellement le faire certifier.

Favoriser la récolte de matière ligneuse disponible en tenant compte des objectifs des propriétaires de boisés et du respect du rendement soutenu.

Faire la promotion du *Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée* auprès des propriétaires et faire savoir le besoin de mise à jour de celui-ci.

Objectif 6 Améliorer l'aménagement forestier des érablières

Responsable et participants	Priorité et échéancier	Portée	Coûts à prévoir
Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison MAPAQ	Priorité : 2 2001 à 2006	Régionale	Budget à prévoir

Actions à prendre

Améliorer la connaissance du milieu forestier sur l'état et la dynamique des érablières de la région.

Intensifier le support technique auprès des propriétaires pour améliorer la sylviculture des érablières aménagées à des fins sucrières.

Élaborer un programme d'aide pour favoriser l'exploitation acéricole et forestière des érablières sucrières.

Objectif 7 Intégrer les besoins et objectifs des propriétaires des boisés privés dans les stratégies d'aménagement

Responsable et participants	Priorité et échéancier	Portée	Coûts à prévoir
Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ) SPB MRC, municipalités Autres	Priorité : 1 2001 à 2003	Régionale	Budget à prévoir

Actions à prendre

Favoriser le transfert de connaissances auprès des propriétaires. L'Agence a développé une stratégie de transfert de connaissances qui est présentée à l'annexe VI. Les activités retenues sont une campagne de promotion, des soirées d'information, des visites en forêt, des cours pour les propriétaires, des ateliers spécialisés et des visites-conseils.

Représentation auprès des autorités pour rappeler l'importance et souligner le potentiel de développement économique et social de la forêt privée.

Favoriser toutes mesures susceptibles d'améliorer la rentabilité de la production de matière ligneuse pour les propriétaires de boisés :

- Appuyer la position de la Fédération canadienne des propriétaires de boisé privé demandant au gouvernement fédéral de modifier *Loi de l'impôt sur le revenu* pour éliminer les effets dissuasifs de l'impôt sur le revenu sur l'aménagement forestier.
- Appuyer la position de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locale demandant de retirer la valeur du bois de l'évaluation foncière des boisés.

Développer des propositions pour améliorer les connaissances sur la compétence des propriétaires en matière de récolte et de sylviculture (sondage).

Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte.

3 RESSOURCE FAUNIQUE

3.1 GÉNÉRALITÉS

La protection et la mise en valeur de la ressource faunique doivent faire partie intégrante du processus de planification de l'Agence, c'est effectivement ce que stipule la deuxième orientation.

2^e orientation : Favoriser l'accroissement du potentiel des autres ressources

Cette orientation signifie que les intervenants sont conscients que les forêts privées du territoire de l'Agence abritent d'autres activités et ressources, qu'il importe aussi de favoriser la poursuite de l'objectif général d'augmentation de la production de matière ligneuse, de façon à se rapprocher du concept d'un aménagement intégré et durable des ressources. La forêt est considérée comme un tout en milieu habité, dotée d'un potentiel de mise en valeur multiressource. Les intervenants entendent donc favoriser l'accroissement de ce potentiel, mais soulignent que ceux qui sont concernés par ces ressources devront aussi s'impliquer dans leur mise en valeur et leur protection.

3.2 PLAN D'ACTION

Objectif 8 Favoriser la protection des habitats fauniques existants et leur mise en valeur

Responsable et participants	Priorité et échéancier	Portée	Coûts à prévoir
Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison SPB MRC MEF et FAPAQ Organismes liés à la faune	Priorité : 2 2001 à 2006	Régionale	Budget à prévoir

Actions à prendre

Encourager la participation financière des autres organisations liées à la mise en valeur de la faune.

Favoriser l'accroissement du potentiel faunique de la région.

Favoriser l'admissibilité au programme PAAR pour tous les ravages de cerf de Virginie (> 2,5 km²).

Favoriser la protection de vieilles forêts.

Favoriser le maintien des superficies en cédrières.

Intégrer certaines préoccupations fauniques au Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée de l'Agence :

- Reconnaître l'importance des variables fauniques (types d'habitats, abri, couloirs de dispersion, etc.);
- Diminuer les effets négatifs de l'éclaircie précommerciale sur la faune;
- Diminuer les effets négatifs du reboisement sur les habitats à bécasse.

Faire la promotion des bonnes pratiques lors de l'installation des traverses de cours d'eau afin de diminuer la perturbation des frayères et des zones d'alopatrie de la faune aquatique. Encourager l'installation de ponceaux adéquats.

Favoriser la protection des espèces menacées ou vulnérables par la formation, l'information et la sensibilisation des propriétaires de boisé :

- De la présence d'espèces animales et végétales menacées ou vulnérables;
- De la présence d'écosystèmes forestiers exceptionnels.

Mettre à jour et faire la promotion du *Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée*.

4 AUTRES RESSOURCES

4.1 GÉNÉRALITÉS

Le territoire de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches possède un potentiel important au niveau des paysages régionaux et des ressources récréatives. L'industrie touristique est principalement localisée dans le secteur du corridor fluvial. Une utilisation optimale et accrue de la forêt par un plus grand nombre d'utilisateurs aux intérêts différents est recherchée.

4.2 PLAN D'ACTION

Objectif 9 Reconnaître l'importance des activités récréatives se déroulant en milieu forestier

Responsable et participants	Priorité et échéancier	Portée	Coûts à prévoir
Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison SPB MRC	Priorité : 3 2005 et plus	Régionale	Budget à prévoir

Actions à prendre

Favoriser la conservation de l'environnement entourant les sites d'intérêts régionaux de récréation intensive et le maintien de la qualité esthétique de leur environnement (paysage) :

- Sensibiliser les propriétaires de boisés privés à la protection des paysages.

Objectif 10 Reconnaître l'importance de protéger les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau

Responsable et participants	Priorité et échéancier	Portée	Coûts à prévoir
Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison SPB MRC MENV	Priorité : 2 2001 à 2006	Régionale	Budget à prévoir

Actions à prendre

Favoriser la conservation de l'environnement entourant les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau, afin de diminuer la vulnérabilité des sources d'alimentation en eau potable à même les eaux de surface.

Faire la promotion du *Guide technique sur la protection des cours d'eau*.

5 SUIVI DU PPMV

5.1 GÉNÉRALITÉS

La forêt est en constante évolution de par les activités sylvicoles, la croissance, les perturbations, etc. De ce fait, le portrait forestier du territoire de l'Agence doit être le plus à jour possible afin de prévoir les problèmes futurs et d'être en mesure de répondre aux besoins d'information. Il en est de même pour les autres ressources de la forêt. Les changements sociaux, économiques, politiques influencent aussi les activités en forêt privée.

Pour que la planification des activités de l'Agence soit à jour, il est nécessaire d'effectuer un suivi du PPMV. Ce suivi aura aussi un objectif d'amélioration continue.

5.2 SUIVI DES EFFETS DU PPMV ET ANALYSE DES PERFORMANCES

Selon les objectifs du plan de protection et de mise en valeur, l'Agence des Appalaches devrait mieux connaître les activités en forêt qui se déroulent sur son territoire. Les éléments les plus importants à suivre au niveau des connaissances forestières sont les travaux sylvicoles, les coupes totales, le reboisement, les éclaircies précommerciales et commerciales.

Dans un futur rapproché, l'Agence devrait être en mesure de savoir exactement où sont réalisés les travaux en forêt à l'aide d'un système d'information à référence spatiale. Cependant, l'intensité du suivi des travaux sylvicoles dépendra du budget que l'Agence décidera d'y consacrer.

Lors du suivi des effets du PPMV, il sera important de déterminer si les priorités et les objectifs ont été ou sont en voie d'être atteints. De plus, l'analyse des performances impliquera un suivi des indicateurs d'aménagement forestier durable. L'Agence devra être en mesure de mesurer l'aménagement durable de son territoire par le suivi des indicateurs qui seront retenus suite aux résultats du groupe de travail sur le développement des mesures de ceux-ci.

La *Loi sur les forêts* (articles 124.22 et 124.23) stipule que l'Agence doit, dans les 90 jours qui suivent l'entrée en vigueur d'un schéma d'aménagement original ou révisé applicable sur son territoire, réviser son plan de protection et de mise en valeur afin d'assurer le respect des objectifs du schéma. Ce même procédé s'applique aussi en cas de modification d'un schéma d'aménagement. La mise à jour complète du PPMV se fera aussi en fonction de la capacité du MRN de fournir les données du prochain inventaire forestier décennal.

En fait, la mise en place du suivi pourrait se réaliser à trois niveaux :

- Établissement et suivi du plan d'action;
- Suivi de l'état de la forêt (données forestières);
- Suivi des indicateurs d'aménagement forestier durable.

5.3 SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION

	Objectifs	Mandataire(s) et participants	Échéancier	Coûts
1	<p>Améliorer la connaissance du milieu forestier et des effets escomptés des travaux sylvicoles réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des propositions pour améliorer les connaissances forestières des forêts privées (données). • Améliorer la connaissance du milieu forestier. • Posséder ou favoriser l'acquisition des connaissances sur les résultats des travaux financés par l'Agence en instaurant entre autres un mécanisme de suivi des effets escomptés des travaux réalisés. 	<p>Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison MRN (service des inventaires forestiers) SPB</p>	2001 à 2003 (annuel)	Budget annuel à déterminer
2	<p>Favoriser la production durable d'une plus grande quantité de matière ligneuse, notamment pour les résineux, et de meilleure qualité, notamment pour les feuillus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les données écologiques dans la planification et la réalisation des travaux sylvicoles. • Favoriser l'établissement d'une régénération naturelle de qualité. • Adopter une politique de régénération basée sur le potentiel des sites. • Favoriser l'adoption d'une politique concertée sur l'utilisation des superficies en friche et agricoles abandonnées avec les intervenants concernés. • Intensifier la réalisation des éclaircies précommerciales de façon à diminuer l'oppression importante des essences résineuses dès leur jeune âge. • S'assurer d'un entretien adéquat des plantations. • Intensifier la réalisation des éclaircies commerciales et les coupes de régénération. • Favoriser l'adoption de meilleures pratiques forestières dans la sylviculture des feuillus durs par le transfert de connaissances. • Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte. 	<p>Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison SPB MRC MAPAQ</p>	2001 à 2003	Budget annuel à déterminer
3	<p>Minimiser les impacts des futures épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mise en place d'un programme de lutte contre une éventuelle épidémie de tordeuse. • Définir des solutions alternatives à une réduction de certains travaux sylvicoles en cas d'épidémie de la tordeuse. • Intensifier la réalisation de travaux sylvicoles visant à diminuer la vulnérabilité à la tordeuse des bourgeons d'épinette. 	<p>Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison SPB SOPFIM</p>	2001 à 2006	Budget annuel à déterminer

	Objectifs	Mandataire(s) et participants	Échéancier	Coûts
4	<p>Mettre en place une stratégie d'aménagement visant le respect de la diversité biologique et de la dynamique naturelle des peuplements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir une stratégie d'aménagement des essences peu tolérantes à l'ombre. • Étudier la possibilité d'améliorer le programme d'aide afin de favoriser la régénération des essences peu tolérantes à l'ombre. 	<p>Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison SPB</p>	2001 à 2006	Budget annuel à déterminer
5	<p>Établir une stratégie d'aménagement afin d'assurer une protection adéquate du milieu forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation municipale <ul style="list-style-type: none"> – Établir une concertation avec les MRC afin de définir les grands principes et les éléments essentiels d'une réglementation visant la protection et l'aménagement durable du milieu forestier. – Identifier les éléments d'une réglementation qui constituent une entrave à l'aménagement forestier durable. – Poursuivre la concertation avec les MRC afin d'améliorer la réglementation sur l'abattage d'arbres et son application. – Supporter le monde municipal dans son intention d'utiliser du personnel qualifié pour mettre en application leur réglementation sur l'abattage d'arbres. – Établir une concertation avec les MRC afin de limiter la diminution des superficies forestières. – Collaborer avec les MRC et le MRN afin d'identifier et de mettre en valeur les milieux sensibles et les territoires d'intérêts. – S'assurer que les milieux sensibles et les sites d'intérêts sont adéquatement protégés. • Régime fiscal <ul style="list-style-type: none"> – Documenter la problématique fiscale des lots boisés du territoire de l'Agence des Appalaches. – Appuyer les propriétaires de boisés dans leurs démarches pour simplifier le programme de remboursement des taxes foncières. • Gestion durable des forêts privées <ul style="list-style-type: none"> – Collaborer, avec les partenaires concernés, à la définition et à la mise en place d'un système de gestion durable des forêts privées et éventuellement le faire certifier. • Favoriser la récolte de matière ligneuse disponible en tenant compte des objectifs des propriétaires de boisés et du respect du rendement soutenu. • Faire la promotion du <i>Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée</i> auprès des propriétaires et faire savoir le besoin de mise à jour. 	<p>Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison SPB MRC</p>	2001 à 2002	Budget annuel à déterminer

	Objectifs	Mandataire(s) et participants	Échéancier	Coûts
6	<p>Améliorer l'aménagement forestier des érablières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance du milieu forestier sur l'état et la dynamique des érablières de la région. • Intensifier le support technique auprès des propriétaires pour améliorer la sylviculture des érablières aménagées à des fins sucrières. • Élaborer un programme d'aide pour favoriser l'exploitation acéricole et forestière des érablières sucrières. 	<p>Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison</p>	2001 à 2006	Budget annuel à déterminer
7	<p>Intégrer les besoins et les objectifs des propriétaires de boisés privés dans les stratégies d'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le transfert de connaissances auprès des propriétaires. L'Agence a développé une stratégie de transfert de connaissances qui est présentée à l'annexe VI. Les activités retenues sont une campagne de promotion, des soirées d'information, des visites en forêt, des cours pour les propriétaires, des ateliers spécialisés et des visites-conseils. • Représentation auprès des autorités pour rappeler l'importance et souligner le potentiel de développement économique et social de la forêt privée. • Favoriser toutes mesures susceptibles d'améliorer la rentabilité de la production de matière ligneuse pour les propriétaires de boisés. • Développer des propositions pour améliorer les connaissances sur la compétence des propriétaires en matière de récolte et de sylviculture (sondage). • Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte. 	<p>Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison FPBQ SPB MRC Municipalités</p>	2001 à 2003	<p>60 000 \$</p> <p>Budget annuel à déterminer</p>
8	<p>Favoriser la protection des habitats fauniques existants et leur mise en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la participation financière des autres organisations liées à la mise en valeur de la faune. • Favoriser l'accroissement du potentiel faunique de la région. • Favoriser l'admissibilité au programme PAAR pour tous les ravages de cerf de Virginie (> 2,5 km²). • Favoriser la protection des vieilles forêts. • Favoriser le maintien des superficies en cédrières. • Intégrer certaines préoccupations fauniques au Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée de l'Agence. • Faire la promotion des bonnes pratiques lors de l'installation des traverses de cours d'eau afin de diminuer la perturbation des frayères et des zones d'allopatrie de la faune aquatique. Encourager l'installation de ponceaux adéquats. • Favoriser la protection des espèces menacées ou vulnérables par la formation, l'information et la sensibilisation des propriétaires de boisés. • Mettre à jour et faire la promotion du <i>Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée</i>. 	<p>Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison SPB MRC MEF FAPAQ Organismes liés à la faune</p>	2001 à 2006	Budget annuel à déterminer

	Objectifs	Mandataire(s) et participants	Échéancier	Coûts
9	Reconnaître l'importance des activités récréatives se déroulant en milieu forestier <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la conservation de l'environnement entourant les sites d'intérêts régionaux et le maintien de la qualité esthétique de leur environnement (paysage). 	Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison SPB, MRC	2005 et plus	Budget annuel à déterminer
10	Reconnaître l'importance de protéger les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la conservation de l'environnement entourant les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau. Faire la promotion du guide technique sur la protection des cours d'eau. 	Agence Appalaches Propriétaires forestiers Agents de livraison SPB, MRC, MENV	2001 à 2006	Budget annuel à déterminer
11	Politique de rendement accru	Agence Appalaches	2002	

5.4 INDICATEUR D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE

Les représentants au Sommet sur la forêt privée en mai 1995 ont fait ressortir les besoins d'augmenter le niveau de connaissance de la forêt privée et de suivre son évolution. Les critères d'aménagement durable ainsi que les indicateurs sont directement liés à la planification forestière de l'Agence de mise en valeur des Appalaches. Les six critères suivants permettent d'évaluer l'aménagement durable de la forêt :

- La conservation de la diversité biologique;
- Le maintien et l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers;
- La conservation des sols et de l'eau;
- Le maintien de l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques planétaires;
- Le maintien des avantages socio-économiques que la forêt procure à la société;
- La prise en compte dans les choix de développement des valeurs et des besoins exprimés par la population et les partenaires concernés.

De ces six critères découlent une trentaine d'indicateurs d'aménagement durable. Ils servent à mesurer qualitativement ou quantitativement les critères. Le choix de ces indicateurs a été fait suite à un protocole d'entente (FPBQ-MRN); ils sont décrits dans le guide du PPMV ainsi que dans le *Manuel de mise en valeur des forêts privées*.

Il est important de mentionner qu'il y a un projet en cours sur le développement des mesures d'indicateurs d'aménagement durable des forêts. Le mandat du groupe de travail est de choisir, quantifier et qualifier des indicateurs pour mesurer l'aménagement durable des forêts privées. Le dépôt du rapport est prévu pour le 31 mars 2001. De ce fait, les indicateurs cités à l'annexe VII seront sujets à changement.

6 CONSULTATION PUBLIQUE

Les partenaires de l'Agence (ministère des Ressources naturelles, représentants des propriétaires de boisés, industriels des pâtes et papiers et du sciage, représentants du monde municipal) travaillent en concertation afin d'augmenter les bénéfices que procure l'utilisation de la forêt à ses propriétaires et à la collectivité tout entière.

Selon l'article 124,17 de la *Loi sur les forêts*, l'Agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier :

- par le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur ;
- par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV).

Le PPMV de l'Agence comprend les trois documents suivants :

- 1) la connaissance du territoire ;
- 2) les problématiques, orientations et objectifs ;
- 3) les stratégies (incluant le calcul de la possibilité forestière) et le plan d'action.

6.1 ORGANISATION DE LA CONSULTATION

Du 12 au 28 mars 2001, l'Agence a procédé à une consultation publique, afin de permettre à la population des six MRC de son territoire de prendre connaissance du PPMV et d'apporter des commentaires. Les trois documents étaient disponibles pour consultation aux endroits suivants :

- aux bureaux des MRC du territoire (MRC des Chutes-de-la-Chaudière, MRC de Desjardins, MRC de Bellechasse, MRC des Etchemins, MRC de Montmagny, MRC de L'Islet) ;
- au bureau de l'Agence ;
- au bureau du ministère des Ressources naturelles (unité de gestion de L'Islet) ;
- aux bureaux des groupements forestiers du territoire (Groupement forestier de Dorchester, Groupement forestier de Bellechasse, Groupement forestier de Montmagny, Groupement forestier de L'Islet).

De plus, dans un objectif de transparence, l'Agence a invité la population à quatre soirées de consultations aux dates et endroits suivants, afin d'exposer le contenu de son PPMV et de recevoir des commentaires :

- le lundi 19 mars à 19 h 30, au restaurant Dixie Sol à Saint-Étienne-de-Lauzon ;
- le mardi 20 mars à 19 h 30, au bureau de la MRC des Etchemins à Sainte-Germaine-Station ;
- le mercredi 21 mars à 19 h 30, à la salle du conseil municipal de Sainte-Perpétue à Sainte-Perpétue ;
- le jeudi 22 mars à 19 h 30, à l'École Saint-Louis à Saint-Philémon (annulée à cause des conditions climatiques défavorables).

Finalement, le directeur de l'Agence, monsieur Martin Loiselle, a donné une entrevue à la Radio Bellechasse (CFIN), le lundi 19 mars 2001, concernant l'Agence et les consultations publiques sur le PPMV. Cette entrevue a été diffusée deux fois par jour durant toute la semaine.

L'invitation suivante a été transmise à la population, la semaine précédant les soirées de consultation. L'exemplaire présenté ici (80 % de sa grandeur réelle) est celui du journal *L'Oie blanche* (Montmagny).

Avis à la population

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a été fondée en 1996 afin de remplir le mandat dévolu par la Loi sur les forêts. L'Agence doit œuvrer, sur la base d'un partenariat, à la mise en valeur et à la protection des ressources que recèlent les forêts privées de son territoire.

Les partenaires de l'Agence (ministère des Ressources naturelles, représentants des propriétaires de boisés, industriels des pâtes et papiers et du sciage, représentants du monde municipal) travaillent en concertation afin d'augmenter les bénéfices que procure l'utilisation de la forêt à ses propriétaires et à la collectivité toute entière.



AGENCE
DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DES APPALACHES

Selon l'article 124.17 de la Loi sur les forêts, l'Agence a pour objets, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier :

- par le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur;
- par l'élaboration d'un *plan de protection et de mise en valeur* (PPMV).

L'Agence a pratiquement terminé la réalisation de son PPMV. Il comprend les documents suivants :

- 1) La connaissance du territoire de l'Agence;
- 2) Les problématiques, orientations et objectifs;
- 3) Les stratégies (incluant le calcul de possibilité forestière) et le plan d'action.

Consultation publique

Du 12 au 28 mars 2001, l'Agence procédera à une consultation publique afin de permettre à la population des six MRC de son territoire de prendre connaissance de son PPMV et d'apporter des commentaires. Les trois documents seront disponibles pour consultation aux endroits suivants :

Aux bureaux des MRC du territoire :	Ministère des Ressources naturelles	205, 5e Avenue, L'Islet
MRC des Etchemins	Groupement forestier de Montmagny et L'Islet	76, rue Principale Est, St-Aubert
MRC de Desjardins	Groupement forestier de Dorchester	1506, 25e Avenue, St-Prosper
MRC des Chutes-de-la-Chaudière	Groupement forestier de Bellechasse	69A, Route 281, St-Magloire
MRC de Bellechasse		
MRC de Montmagny		
MRC de L'Islet		
Agence des Appalaches		
93, route 277		
Ste-Germaine-Station		

Soirées de consultation

Afin d'exposer le contenu de son PPMV et de recevoir les commentaires de la population, l'Agence tiendra quatre soirées de consultation aux dates et endroits suivants :

DATE	HEURE	ENDROIT
Lundi 19 mars 2001	19 h 30	St-Étienne — Restaurant Dixie Sol, 51 rue du Hêtre
Mardi 20 mars 2001	19 h 30	Sainte-Germaine-Station — MRC des Etchemins, 93, route 277
Mercrèdi 21 mars 2001	19 h 30	Municipalité de Ste-Perpétue — 366, Principale Sud
Jeudi 22 mars 2001	19 h 30	St-Philémon — École St-Louis, 1460 rue St-Louis

Pour faire parvenir vos commentaires ou pour obtenir d'autres renseignements, communiquez avec Martin Loiselle à l'Agence des Appalaches.

(418) 625-9100 Fax: (418) 625-9005
AMVAP@SOGETEL.NET

Samedi 10 mars 2001 • L'OIE BLANCHE • 33
 1030018-00162591

6.2 LE DOCUMENT SYNTHÈSE

Lors de ces soirées, un document élaboré sur PowerPoint était présenté aux participants et un document synthèse du PPMV leur était aussi remis. Pour l'essentiel, ces deux documents reprenaient le même contenu. Le document synthèse est reproduit ici.



SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES (PPMV)

CE QU'EST LE PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Selon la *Loi sur les forêts*, le PPMV doit comprendre l'étude des aptitudes forestières du territoire de l'Agence, ainsi que l'indication des objectifs de production et des méthodes de gestion préconisées, notamment celles permettant d'assurer la durabilité de l'approvisionnement en bois².

Par le PPMV, l'Agence présente donc les orientations qu'elle a retenues pour assurer l'aménagement durable des forêts privées de son territoire, conformément aux dispositions de la *Loi sur les forêts*. Le plan indique les objectifs de protection et de mise en valeur qu'elle s'est fixés et décrit les mesures qu'elle entend prendre pour les réaliser.

Le présent document contient les grands objectifs visés par cet exercice, le calcul de possibilité forestière, les modalités de mise en œuvre, les activités à réaliser et l'échéancier préliminaire pour la durée de l'opération.

POURQUOI LE PPMV ?

L'Agence est une personne morale, à but non lucratif, et son fonctionnement est régi par les dispositions prévues à la *Loi sur les forêts*³. La loi confère à l'Agence, dans une perspective de développement durable, le pouvoir d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur ainsi que par le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités⁴.

ADOPTION DU PPMV

Le PPMV entre en vigueur sur le territoire de toute municipalité régionale de comté (MRC) s'il respecte les objectifs de son schéma d'aménagement, au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*⁵.

-
2. *Loi sur les forêts* (article 124.18)
 3. *Loi sur les forêts* (articles 124.02 et suivants)
 4. *Loi sur les forêts* (article 124.17)
 5. *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1)

L'Agence transmet un exemplaire du PPMV à toute MRC dont le territoire est compris dans celui de l'Agence. Dans les 90 jours suivant la réception du PPMV, le conseil de la MRC concernée doit donner à l'Agence son avis sur le respect, par le PPMV, des objectifs de son schéma d'aménagement⁶.

L'Agence doit, dans les 90 jours qui suivent l'entrée en vigueur d'un schéma d'aménagement original ou révisé applicable sur son territoire, réviser son PPMV afin d'assurer le respect des objectifs du schéma d'aménagement. Ce même procédé s'applique aussi en cas de modification d'un schéma d'aménagement⁷.

INTRODUCTION DU PLAN D'ACTION

Le *Document des stratégies et Plan d'action* est le troisième et dernier document constituant le plan de protection et de mise en valeur du territoire de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Le premier document, appelé *Document des connaissances*, avait pour objectif de dresser un portrait, souvent chiffré, des ressources de la forêt privée régionale. Le second document, appelé *Document des problématiques, orientations et objectifs*, a quant à lui établi les principales problématiques reliées à la forêt privée régionale, ainsi que les grandes orientations que l'Agence s'est fixées afin de respecter son mandat de protection et de mise en valeur des ressources forestières. Celles-ci ont été établies par l'Agence et ont été soumises à une consultation auprès d'organismes et d'individus ciblés pour leurs intérêts ou activités dans les forêts privées de la région. En plus des grandes orientations, des objectifs de protection et de mise en valeur ont été établis afin de préciser les intentions de l'Agence.

Le *Plan d'action* décrit donc les principales actions que l'Agence, ses mandataires et collaborateurs entendent réaliser au cours des cinq prochaines années, soit durant la période de 2001 à 2006. Elles portent sur les ressources présentes dans les forêts privées et visent soit à les protéger et les mettre en valeur (dans le cas de la ressource forestière) soit principalement à les protéger (dans le cas des ressources fauniques, récréatives, hydriques, etc.).

Les actions ou les activités à réaliser sont nombreuses, diverses, parfois complexes et même quelquefois incertaines quant à leurs résultats escomptés, surtout lorsqu'elles impliquent la participation d'organismes extérieurs à l'Agence. Néanmoins, elles visent toutes à résoudre les problématiques énoncées et à atteindre les objectifs fixés. Elles ont été classées par type de ressource et par objectif visé pour chacune des ressources.

Le *Plan d'action* traite aussi d'un élément fondamental dans toute planification forestière, soit le calcul de la possibilité forestière. Les résultats du calcul déterminent les volumes maximaux de bois qu'il est possible de récolter annuellement sans affecter le volume actuel sur pied de la forêt. Ce calcul permet d'établir si les prélèvements actuellement réalisés dépassent la capacité de croissance de la forêt. Comme la méthode de calcul est complexe, les hypothèses, principes et résultats ont été simplifiés pour permettre au lecteur non initié d'en comprendre les éléments fondamentaux. Le calcul implique également une programmation de travaux sylvicoles à réaliser afin d'atteindre les résultats escomptés dans le calcul de la possibilité.

Le *Plan d'action* se termine par une liste d'indicateurs d'aménagement forestier durable ainsi que par les objectifs de suivi du PPMV. On y décrit les principaux niveaux de suivi suggérés afin de valider dans le temps le résultat des actions entreprises. Quant aux indicateurs d'aménagement forestier durable, ils pourront servir à suivre l'évolution de la forêt privée et de ses ressources afin de mesurer et d'évaluer le respect des critères d'aménagement forestier durable.

6. *Loi sur les forêts* (articles 124.19 et 124.20)

7. *Loi sur les forêts* (articles 124.22 et 124.23)

La réalisation du PPMV a nécessité d'importants efforts ainsi que la collaboration de nombreuses personnes concernées par le monde de la forêt privée. Nous croyons que les orientations, objectifs et actions à entreprendre établis par l'Agence et ses partenaires permettront d'améliorer les connaissances et la qualité des ressources qui sont présentes en forêt privée pour en faire bénéficier le plus de gens possible.

RÉSULTATS DU CALCUL DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Le territoire de la simulation retenu pour le calcul de la possibilité forestière (tableau 1) a été établi à partir du parcellaire forestier et des affectations du territoire provenant des schémas d'aménagement des MRC. Il comprend uniquement les petites forêts privées et représente une superficie totale de 490 648 ha.

Peu de superficies (0,1 %) sont exclues du calcul au départ. Cependant, près de 12 000 (2,4 %) hectares seront éventuellement exclus du calcul à cause de changements de vocation des terrains. De plus, 3 % de chacun des compartiments sélectionnés sera exclu du calcul (2 % dès le départ et 1 % après la première intervention) pour tenir compte des superficies improductives non mesurées, tels les chemins forestiers et les petites lignes de transport d'énergie ; par ailleurs, les sommets et pentes fortes ne seront pas considérées par le calcul (0,4 %). Le total des superficies exclues du calcul sera alors de 5,9 % du territoire. D'autre part, des modalités particulières d'intervention dans les séries d'aménagement vouées à la production acéricole forestière ont été simulées pour 28 050 ha, soit 5,7 % du territoire.

Tableau 1 : Le territoire de simulation (hectares)

Exclusions		Production acéricole et de matière ligneuse		Autres utilisations		Production de matière ligneuse		Territoire de simulation	
Non simulé		Modalités spécifiques d'intervention		Modalités spécifiques d'intervention		Modalités générales d'intervention		Total	
67	0,1 %	28 050	5,7 %	11 789	2,4 %	450 742	91,8 %	490 648	100 %

Les résultats du calcul de la possibilité forestière sont présentés au tableau 2. Les prélèvements actuels, qui incluent la récolte de bois de chauffage, servent à comparer ce qui est récolté actuellement (613 400 m³) avec ce qu'il serait possible de récolter (932 900 m³) sur le territoire de l'Agence. D'après les résultats du calcul et les données sur les prélèvements, il serait possible d'augmenter les prélèvements sans dépasser la possibilité forestière sur le territoire de l'Agence. Précisons que ces données ont été établies pour l'ensemble du territoire de l'Agence et qu'elles peuvent varier régionalement ou localement.

Tableau 2 : Possibilité forestière annuelle (m³solides) pour les 25 prochaines années

Groupe d'essences	Possibilité	Récolte
SEP (sapin, épinettes, pins gris et rouge)	361 800	296 600
THO (cèdre)	72 100	11 900
AUTRES RÉSINEUX	27 400	2 800
PEUPLIERS	106 100	83 200
FEUILLUS DURS	365 500	218 900
TOTAL	932 900	613 400
	1,91 m ³ /ha	1,26 m ³ /ha

Ces prélèvements possibles représentent la possibilité forestière annuelle à condition que les travaux sylvicoles prévus au tableau 3 soient réalisés.

Tableau 3 : Travaux annuels à réaliser pour les 25 prochaines années (hectares)

PÉRIODES	REBOISEMENT RÉSINEUX	ÉCLAIRCIE PRÉ COMMERCIALE	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE		JARDINAGE JA et JAT
			EC1	EC2	
1) 1995-1999	1 300	1 150	800		6 700
2) 2000-2004	800	1 100	800		8 300
3) 2005-2009	500	1 100	800	400	9 900
4) 2010-2014	500	1 100	800	400	11 100
5) 2015-2019	500	1 100	800	400	11 200
6) 2020-2024	500	1 100	800	400	11 700

Le tableau synthèse du plan d'action, présenté aux pages 31 à 34 du présent document, a été annexé à ce document synthèse.

6.3 LES COMMENTAIRES EXPRIMÉS

Notons que la dernière soirée de consultation, prévue pour le jeudi 22 mars 2001 à Saint-Philémon, a dû être annulée à cause du mauvais temps qui sévissait alors.

Compte tenu des délais nécessaires pour la convocation d'une autre soirée publique, ainsi que de l'échéance prévue pour le dépôt des documents au conseil d'administration de l'Agence, celle-ci n'a pu être reprise.

En tout, 18 personnes se sont présentées à ces soirées de consultation. Les questions ou commentaires suivants ont été exprimés :

- Est-ce que la voirie forestière est subventionnée et quels sont les critères d'admissibilité?
- Est-ce que les érablières ont été considérées dans le calcul de possibilité forestière?
- Expliquer pourquoi ce n'est pas aussi dramatique pour la prochaine épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) pour notre territoire ;
- Est-ce que l'Agence subventionne les plantations feuillues ?
- Est-ce que le programme d'aide financière est un incitatif pour la coupe totale (financement pour le reboisement vs le jardinage) ?
- Est-ce que l'Agence est ouverte à utiliser sur son territoire des boues des municipalités dans la sylviculture ?
- Est-ce que les bandes de protection sont incluses dans la partie non productive du territoire ?
- Est-ce que le tremble est en danger selon votre calcul de possibilité forestière ?

- Le bois est disponible, mais est-ce que les industriels sont prêts à le prendre à bon prix ?
- Est-ce qu'on ne nous conseille pas trop uniquement à reboiser des résineux ?
- Est-ce qu'on reboise des plants améliorés ?
- Les conditions sont défavorables pour les travailleurs sylvicoles et elles font en sorte qu'on n'a pas de relève ;
- Recommandation de subventionner des équipements pour aider les jeunes à commencer : débroussailleuse, scie mécanique, quatre roues ;
- D'où provient la TBE ?
- Quels sont les moyens pour diminuer les conséquences de la TBE et quels sont ces traitements ?
- Est-ce qu'on fait du reboisement feuillu pour augmenter les peuplements de feuillus (BOJ) ?
- Combien d'érables faut-il pour démarrer une érablière ?
- Selon la fiscalité forestière, est-ce que ça vaut la peine d'aménager ?
- Pas d'accord pour la récréation en milieu forestier en forêt privée, car les gens vont détruire notre propriété (feu, vandalisme) ;
- Est-ce que la possibilité est à rendement soutenu ou accru ?
- Il n'y a pas de problèmes pour le prélèvement sur l'ensemble du territoire, mais est-ce qu'il y a une problématique différente par MRC ?
- Données d'inventaire, précision de l'inventaire ;
- Jardinage dans quels peuplements ?
- Problème de castors sur le lot d'un propriétaire.

6.4 CONCLUSION

Lors du sondage réalisé auprès des propriétaires de lots boisés en mars 1999, la notoriété du rôle de certains organismes a été mesurée. Si l'on considère l'ensemble des régions étudiées, on constatait que le rôle des syndicats de producteurs de bois et celui des groupements forestiers étaient connus par près de la moitié des gens. Le rôle de l'Agence de mise en valeur des forêts privées était le moins connu de tous, seulement 16 % des répondants ont répondu qu'ils le connaissaient « très bien » ou « assez bien ».

Depuis ce temps, l'Agence a réalisé plusieurs démarches visant à accroître sa notoriété dans son territoire. Le peu de participation au processus de consultation témoigne peut-être de l'ampleur du travail qui reste à faire en ce domaine.

Mais il témoigne peut-être aussi de la grande qualité du processus de consultation des intervenants, qui ont été associés de près à toutes les étapes de l'élaboration des trois documents constituant le PPMV de l'Agence. De ce fait, le PPMV de l'Agence n'a pas soulevé de controverses importantes ni suscité d'oppositions significatives de la part des intervenants du milieu de la forêt privée et de la population de son territoire.

La prochaine et dernière étape de ces processus de consultation sera de transmettre un exemplaire du PPMV aux six municipalités régionales de comté (MRC) dont le territoire est compris dans celui de l'Agence. Dans les 90 jours suivant la réception du PPMV, le conseil de la MRC concernée doit donner à l'Agence son avis sur le respect par le PPMV, des objectifs de son schéma d'aménagement. Le PPMV entre en vigueur sur le territoire de toute MRC s'il respecte les objectifs de son schéma d'aménagement, au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

7. OUVRAGES CITÉS OU CONSULTÉS

CERFO. *Méthode de calcul de la possibilité forestière avec Sylva II*, 1998.

Comité de suivi du Sommet sur la forêt privée. *Rapport du groupe de travail sur la durabilité des forêts privées*, mars 1999.

Del Degan, Massé et Associés inc. *Document préliminaire au Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches*, février 1999.

Fédération des producteurs de bois du Québec. *Proposition d'indicateurs de gestion durable pour la forêt privée du Québec*, juin 1997.

Gagnon, R.R. et M. Chabot. *Prévention des pertes de bois attribuables à la tordeuse des bourgeons de l'épinette*. Guide. Ministère des Forêts, Québec, 1991.

Gray, David et al. *Prédiction de la défoliation par la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Québec*. Ressources naturelles Canada, 1999

La forêt privée dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement. Document d'information réalisé par la Fédération des producteurs de bois du Québec et le ministère des Affaires municipales, en collaboration avec le Service de mise en valeur des forêts privées du ministère des Forêts, décembre 1993.

Lacombe, Yvon. *Harmonisation de la réglementation sur les coupes forestières*. MRC des Etchemins, décembre 2000.

Ministère des Ressources naturelles, 1999. *Manuel de mise en valeur des forêts privées du Québec*, p.176.

Ministère des Ressources naturelles. *Lettre du chef du Service de la mise en valeur des forêts privées*, le 29 novembre 2000.

MRN, Direction de la gestion des stocks forestiers. *Norme de stratification écoforestière, troisième programme de connaissance de la ressource forestière*, mars 1995.

Rapport final du BIT de Bellechasse pour la saison 1996. Cité dans *Forêt habitée du Parc régional Massif du Sud*, Plan d'aménagement et de développement intégré des ressources, étude de marchés, MRC de Bellechasse et des Etchemins, 1997.

Sondage auprès des propriétaires de lots boisés. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, rapport présenté par Impact Recherche, mars 1999.

Les groupes de production prioritaire et les séries d'aménagement

Six groupes de production prioritaire (identiques aux groupes de calcul) ont été retenus :

- ERBO Érables et bouleaux ;
- MERFTF Mixte de feuillus tolérants à dominance feuillue ;
- MBOFIF Mixte de feuillus intolérants à dominance feuillue ;
- AUTMIX Autres groupes d'essences résineuses et feuillues ;
- SEPM Sapin, épinettes, pin gris, mélèzes ;
- THO Thuya.

À chacun de ces groupes de production prioritaire correspond une liste des essences principales retenues :

- ERBO Érable à sucre, bouleau jaune ;
- MERFTF Érable à sucre, érable rouge, bouleau jaune, épinette blanche, épinette rouge, sapin baumier, pruche ;
- MBOFIF Peuplier faux-tremble, peuplier baumier, autres peupliers, bouleau à papier, épinette blanche, épinette rouge, épinette noire, épinette de Norvège, sapin baumier, pin gris ;
- AUTMIX Érable rouge, épinette blanche, épinette rouge, épinette noire, sapin baumier ;
- SEPM Épinette blanche, épinette rouge, épinette noire, épinette de Norvège, sapin baumier, pin gris, pin rouge ;
- THO Thuya, épinette blanche, épinette rouge, épinette noire, épinette de Norvège, sapin baumier, pin gris.

À chacun de ces groupes de production prioritaire correspond aussi une liste des séries d'aménagement retenues. Le tableau suivant les présente avec les superficies en cause. Notez que ce total est légèrement différent de celui indiqué au tableau 1-2 (le territoire de simulation) car le système ne considère pas les pentes fortes.

SÉRIES D'AMÉNAGEMENT RETENUES PAR L'AGENCE DES APPALACHES					
Modèle de simulation	Groupe de production prioritaire	Série d'aménagement	Nom abrégé	Numéro	Superficie
Courbes	AUTMIX	Érable rouge avec feuillus intolérants et sapin-épinettes	ERRFISE	B1	15 811 ha
		Érable rouge avec résineux	ERRSE	B2	35 868 ha
	MBOFIF	Feuillus intolérants	FI	A3	6 569 ha
		Bouleau à papier avec sapin-épinettes	BBS	E1	2 050 ha
		Feuillus intolérants avec sapin-épinettes	FIS	E2	44 259 ha
		Peupliers avec sapin-épinettes	PES	E3	12 763 ha
	SEPM	Plantations de pins	ARPL	H1	2 287 ha
		Sapin-épinettes avec thuya	SETHO	H3	6 876 ha
		Épinettes noire, rouge, de Norvège	EE	H4	22 584 ha
		Plantations d'épinettes	EPL	I1	60 254 ha
		Sapin-épinettes avec érable rouge et feuillus intolérants	SERRFI	I4	6 646 ha
		Sapin-épinettes avec feuillus intolérants	SFI	I6	50 009 ha
		Sapin et/ou épinette blanche	SS	I8	45 626 ha
		Sapin-épinettes avec mélèzes	SEME	I9	2 350 ha
		Sapin-épinettes avec bouleau à papier	SBB	J1	29 912 ha
Taux	ERBO	Érable à sucre avec bouleau jaune	ERBOJ	K1	40 781 ha
		Érable à sucre avec bouleau jaune et hêtre	ERBOJHE	K2	277 ha
		Bouleau jaune	BOJ	K3	914 ha
		Érable à sucre	ER	L1	19 710 ha
		Érable à sucre avec hêtre	ERHE	L2	8 340 ha
	MERFTF	Érable à sucre avec bouleau jaune et sapin-épinettes	ERBOJSE	M3	2 560 ha
		Érable à sucre avec feuillus intolérants et sapin-épinettes	ERFISE	M4	18 317 ha
		Érable à sucre avec sapin-épinettes	ERSE	M7	611 ha
		Bouleau jaune avec résineux	BOJR	N1	1 459 ha
		Érable rouge avec bouleau jaune et sapin-épinettes	ERRBOJSE	N2	37 460 ha
	THO	Thuya avec sapin-épinettes	THOSE	T1	14 309 ha
Grand total des séries d'aménagement					488 602 ha

ANNEXE II

Évolution des superficies en voie de régénération pour l'unité de compilation Appalaches (Côte-du-Sud et Québec)

Il fallait prédire l'évolution des superficies identifiées CT (coupes totales) et FR (friches). Une compilation des superficies régénérées d'origine FR (types de couvert R-M-F avec classes de hauteur 6 et 5) a été réalisée et l'évolution de ces strates a été analysée. On y retrouvait 43 parcelles-échantillons sur 14 629 ha. Le résultat de cette analyse était le suivant :

Pseudo-type écologique	Évolution	Superficie
MJ2E	EPL (23 parcelles)	6 925 ha (72 %)
	SS (10 parcelles)	2 732 ha (28 %)
MJ2M	EPL (1 parcelle)	2 157 ha (100 %)
RS3F	EPL (8 parcelles)	2 363 ha (84 %)
	SS (1 parcelle)	452 ha (16 %)

On a ensuite appliqué ces pourcentages par pseudo types écologiques aux strates non régénérées d'origine FR, qui ont alors été scindées en conséquence. Le même raisonnement a été appliqué aux superficies d'origine CT. On y retrouvait 142 parcelles-échantillons sur 59 537 ha. Le résultat de l'analyse a été le suivant :

Pseudo-type écologique	Évolution	Superficie
MJ2E	SBB (47 parcelles)	19 543 ha (39,4 %)
	FIS (34 parcelles)	16 868 ha (34,0 %)
	SE (20 parcelles)	5 941 ha (12,0 %)
	SPE (14 parcelles)	3 662 ha (7,4 %)
	ERHE (4 parcelles)	1 602 ha (3,2 %)
	SS (1 parcelle)	1 368 ha (2,8 %)
	EPL (1 parcelle)	616 ha (1,2 %)
MJ2M	ERRSE (1 parcelle)	4 328 ha (100,0 %)
RS3F	ERRSE (4 parcelles)	2 630 ha (46,9 %)
	FIS (7 parcelles)	1 219 ha (21,7 %)
	SFI (4 parcelles)	913 ha (16,3 %)
	EPL (2 parcelles)	444 ha (7,9 %)
	THOSE (3 parcelles)	403 ha (7,2 %)

On a donc appliqué ces pourcentages par pseudo types écologiques aux strates non régénérées d'origine CT, qui ont alors été scindées en conséquence.

Évolution des superficies en voie de régénération pour l'unité de compilation Beauce (Beauce)

Pour l'unité de compilation Beauce, aucun inventaire n'a été effectué dans les peuplements ayant moins de sept mètres de hauteur. Nous devions quand même proposer une manière de prédire l'évolution de ces peuplements ainsi que des séries d'aménagement qui s'y rattachent. Pour ce faire nous avons utilisé les parcelles-échantillons de moins de sept mètres de l'unité de compilation Appalaches. Il a été estimé que les coupes totales et les friches du secteur Beauce dans l'Agence Appalaches se comportaient comme le reste du territoire. Seules les strates d'inventaire qui possédaient au moins trois parcelles et dont le volume marchand était inférieur à 50 m³/ha ont été considérées. Dans le cas des friches, les strates d'inventaire retenues ont été les suivantes :

Description	Superficie	Volume total marchand	Description des gaulis
F FR 6 10 RS3F	2 207 ha	06 m ³ ha	AUR9122 - SAL1603
F FR B5 10 MJ2E	2 061 ha	20 m ³ ha	AUR12744
M FR C5 10 MJ2E	3 680 ha	31 m ³ ha	AUR10004 - SAL 1430
R FR C5 10 MJ2E	240 ha	12 m ³ ha	EPB700 - SAB70 - AME270

Nous avons donc considéré que les friches de la classe d'âge de 10 ans étaient toutes à reboiser. Nous avons appliqué ce même constat aux friches sans classe d'âge. Dans le cas des coupes totales, les strates d'inventaire retenues ont été les suivantes :

No	Description	P. É.	Superficie	Volume marchand	Description des gaulis
613	M CT B5 30 MJ2E	24	7 503 ha	23 m ³ ha	SAB5871 - AUR1482 - BOP1259
615	M CT C5 10 MJ2E	23	12 040 ha	--- m ³ ha	SAB5756 - AUR1922 - BOP1760
616	M CT C5 10 RS3F	4	2 468 ha	14 m ³ ha	SAB5714 - ERR3166
233	F CT A5 10 MJ2E	14	3 662 ha	24 m ³ ha	SAB4268 - PRP1728 - PET1600
607	M CT 6 10 MJ2E	23	13 811 ha	18 m ³ ha	SAB2206 - AUR2707 - BOP837
920	R CT 6 10 MJ2E	11	3 013 ha	27 m ³ ha	SAB1787 - EPR693 - AUR429
	TOTAL (%)		42 497 ha (85%)		

231	F CT 6 10 MJ2E	11	3 057 ha	46 m ³ ha	SAB1727 - AUR4159 - ERR863
236	F CT B5 10 RS3F	7	1 219 ha	7 m ³ ha	SAB1122 - AUR5453 - PET1362
929	R CT C5 30 MJ2E	9	2 928 ha	32 m ³ ha	SAB1096 - AUR1219 - EPR103
	TOTAL (%)		7 204 ha (15 %)		

Selon ces informations nous avons observé que 85 % des strates étaient régénérées en sapin-épinettes. Toutefois la strate 607 aurait pu, en partie, évoluer vers du mélangé à dominance feuillue. C'est pourquoi le 85 % a été considéré comme un maximum. Il y avait aussi lieu d'être prudent quant à l'interprétation du résultat des parcelles pour les strates 607 et 920. C'était à notre avis un mélange de strates bien et mal régénérées. De plus, nous avons déduit que le type de couvert identifié par le photo-interprète pour les 10 ans ne pouvait servir de seule référence afin de prédire l'évolution d'un peuplement. En plus des résultats des parcelles-échantillons, nous nous sommes donc référés à la répartition en pourcentage du type de couvert des peuplements de 30 ans de Beauce dans Appalaches, car on pouvait imaginer que les coupes totales pourraient évoluer dans cette direction. L'inventaire de 1995 nous a fourni les résultats suivants :

TYPE DE COUVERT	% DE LA SUPERFICIE DES 30 ANS (ha)
Résineux	44
Mélangés résineux	32
Mélangés feuillus	18
Feuillus	06

À partir de toutes ces considérations, nous avons proposé que l'évolution à moyen et long terme des séries d'aménagement qui se rattachent aux coupes totales pour le secteur Beauce dans Appalaches serait la suivante :

- 20 % en peuplements résineux (SS) ;
- 50 % en peuplements mélangés à dominance de résineux (SFI, SERRFI) ;
- 20 % en peuplements mélangés à dominance de feuillus (FIS, ERRSE) ;
- 10 % en peuplements feuillus (FI, ER).

Pour déterminer le pourcentage des coupes totales pouvant faire l'objet d'un reboisement, nous nous sommes référés aux résultats de l'inventaire de régénération effectué en 1979 dans l'unité 323. Les résultats obtenus alors pour les coupes totales ont été les suivants :

Nb de parcelles	Nb de parcelles non régénérées (stocking < 40 %)	% de stocking	
		Résineux	Feuillus durs et mous
119	6 (5 %)	70,7	46,2

Il est ressorti de cette analyse que 5 % des coupes totales n'avaient pas un stocking suffisant en essences commerciales. Si on ne considère pas les feuillus mous comme essences recherchées, particulièrement sur les pseudo-types MJ2M et RS3F, nous obtenions plus que 5 %. Nous avons donc fixé ce pourcentage à 15 % pour les coupes totales récentes et à 5 % pour celles de 10 ans. Un peu plus de la moitié des coupes totales affectées initialement aux séries FIS et FI ont donc été redirigées vers la série EPL pour être disponibles au reboisement.

Hypothèses particulières liées au calcul de possibilité forestière

La série d'aménagement THOSE a été créée dans le groupe de production prioritaire THO et on y a placé les strates comportant 50 % ou plus de leur volume marchand en thuya. Les strates composées de 25 % à 50 % de thuya et de 50 % ou moins d'épinettes ont été placées dans la série d'aménagement SETHO créée dans le groupe de production prioritaire SEPM du modèle par courbes.

Les zones de croissance pour le modèle par taux

Une étude réalisée par le MRN en collaboration avec la Fédération des producteurs de bois du Québec, sur l'ensemble du réseau des placettes-échantillons permanentes, a permis d'établir un constat de la croissance en diamètre observé sur des échantillons qui peuvent originer du premier programme décennal d'inventaire forestier (1970). Ce constat de la croissance permet de différencier des zones d'accroissement, à partir des régions écologiques, pour la majorité des essences commerciales du Québec.⁸ Comme certaines zones d'accroissement sont communes à certaines essences, quarante-trois zones standards d'accroissement ont été définies pour faciliter l'entrée de l'information dans le modèle par taux. Pour le compartiment Montmagny-L'Islet on a retenu la zone 6 et pour les deux autres compartiments on a retenu la zone 5.

Le retour après coupe

La strate d'aménagement correspond généralement à la strate d'inventaire, à moins que celle-ci soit fusionnée avec une autre parce que non représentative, ou scindée parce que faisant l'objet de plusieurs stratégies d'aménagement différentes. Les strates ayant une hauteur moyenne supérieure à 1,5 mètre possèdent des informations pertinentes qui servent à prédire l'avenir de la strate. Trois possibilités s'offrent à nous : la présence d'un potentiel pour un aménagement intensif de la strate d'aménagement, le choix d'un aménagement extensif; la composition de la strate de retour est alors identique à la composition de la strate initiale et sans traitement ultérieur, et le dernier présente une situation qu'il convenait de corriger ; par exemple un peuplement non régénéré de façon satisfaisante qu'on voulait reboiser. Par ailleurs, les strates de feuillus dégradées (densité D, volume /ha de 70 m³ ou moins, gaulis résineux ou feuillus tolérants absents) sont envoyées au reboisement.

Les strates inférieures à 1,5 mètre impliquent qu'un certain nombre d'hypothèses doivent être posées pour évaluer leur croissance. L'évolution des superficies en voie de régénération pour les trois unités de compilation est présentée à l'annexe II.

8. CERFO, 1998. *Méthode de calcul de la possibilité forestière avec Sylva II*.

Les courbes de croissance pour les plantations et les éclaircies pré commerciales

Comme nous l'avons déjà indiqué, il a été convenu de ne pas faire de mise à jour de l'inventaire forestier et de partir la simulation à l'année 1995. Cependant, une certaine mise à jour des superficies reboisées dans le territoire Québec et Côte-du-Sud était nécessaire pour la période 1990-1995. Une analyse sommaire réalisée à l'aide de statistiques fournies par le MRN a permis d'estimer que pendant ces 5 ans environ 4 600 ha de coupes totales et environ 2 000 ha de friches ont été reboisés dans cette partie du territoire de l'Agence. Par conséquent, la strate F CT B5 10 (n° inventaire 236), qu'on avait initialement laissée évoluer vers FIS, a été considérée reboisée (1 219 ha PL). De plus, la strate M CT C5 10 (n° inventaire 614), qu'on avait initialement laissée évoluer vers ERRSE, a aussi été considérée reboisée (2 936 ha PL). Cela totalisait alors 4 155 ha « mis à jour ». Pour ces superficies et pour les 2 000 ha (PL) de friches identifiés précédemment, on a parti la simulation avec un âge de 5 ans (en 1995).

Il avait aussi été noté que, même si le photo interprète a identifié 16 836 ha de plantations, plusieurs n'avaient peut-être pas été repérés. Une analyse sommaire réalisée à l'aide de statistiques fournies par le MRN a permis d'estimer que, pendant la période couvrant de 1980 à 1990, environ 14 000 ha ont été reboisés. Aucun ajustement n'a donc été nécessaire. On a aussi convenu que, lors de la simulation, aucune superficie identifiée A (agricole) ne serait considérée.

Puis nous avons évalué les proportions reboisées en épinette blanche, noire ou rouge, de Norvège, afin de générer une « plantation moyenne » à laquelle on appliquera une seule courbe. Cela simplifiait le calcul. Pour la période de 1980 à 1994 inclusivement, l'épinette blanche représente 52 % des quantités totales de plants reboisés, l'épinette noire et/ou rouge représente 34 %, l'épinette de Norvège représente 10 % et les autres essences (identifiées comme du pin rouge) représentent 4 %.

ANNEXE IV
Programmation des traitements sylvicoles et de l'aide financière

Traitement	Unité	2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006		Moyenne de 2001 à 2005, Programmation de l'Agence	
Préparation de terrain (842 \$/ha)	Hectares	700		550		400		300		300		450	
	\$	591 975 \$	18,2%	473 800 \$	14,6%	336 800 \$	10,4%	252 600 \$	7,8%	252 600 \$	7,8%	381 555 \$	11,7%
Plantation (291 \$/000 plants)	,000 plants	2 300		2 000		1 500		1 250		1 000		1 610	
	\$	669 300 \$	20,6%	582 000 \$	17,9%	436 500 \$	13,4%	363 750 \$	11,2%	291 000 \$	9,0%	468 510 \$	14,4%
Regarni (350 \$/000 plants)	,000 plants	250		200		150		125		100		165	
	\$	87 500 \$	2,7%	70 000 \$	2,2%	52 500 \$	1,6%	43 750 \$	1,3%	35 000 \$	1,1%	57 750 \$	1,8%
Entretien de plantation	Hectares	805		1 070		1 330		1 670		1 350		1 245	
	\$	698 675 \$	21,5%	921 650 \$	28,4%	1 046 600 \$	32,2%	1 280 150 \$	39,4%	1 001 800 \$	30,8%	989 775 \$	30,5%
Dégagement de la régénération naturelle	Hectares	10		10		10		10		10		10	
	\$	6 450 \$	0,2%	6 450 \$	0,2%	6 450 \$	0,2%	6 450 \$	0,2%	6 450 \$	0,2%	6 450 \$	0,2%
Éclaircie précommerciale résineux	Hectares	950		950		1 150		1 090		1 400		1 108	
	\$	864 500 \$	26,6%	864 500 \$	26,6%	1 039 550 \$	32,0%	971 700 \$	29,9%	1 256 050 \$	38,6%	999 260 \$	30,7%
Éclaircie précommerciale feuillus tolérants	Hectares	5		5		5		5		5		5	
	\$	4 825 \$	0,1%	4 825 \$	0,1%	4 825 \$	0,1%	4 825 \$	0,1%	4 825 \$	0,1%	4 825 \$	0,1%
Éclaircie précommerciale feuillus intolérants	Hectares	15		15		15		15		15		15	
	\$	11 775 \$	0,4%	11 775 \$	0,4%	11 775 \$	0,4%	11 775 \$	0,4%	11 775 \$	0,4%	11 775 \$	0,4%
Éclaircie commerciale résineux	Hectares	100		100		100		100		200		120	
	\$	75 500 \$	2,3%	75 500 \$	2,3%	75 500 \$	2,3%	75 500 \$	2,3%	151 000 \$	4,6%	90 600 \$	2,8%
Éclaircie commerciale feuillus tolérants	Hectares	5		5		5		5		5		5	
	\$	3 425 \$	0,1%	3 425 \$	0,1%	3 425 \$	0,1%	3 425 \$	0,1%	3 425 \$	0,1%	3 425 \$	0,1%
Éclaircie commerciale feuillus intolérants	Hectares	0		0		0		0		0		0	
	\$	0 \$	0,0%	0 \$	0,0%	0 \$	0,0%	0 \$	0,0%	0 \$	0,0%	0 \$	0,0%
Coupe de succession	Hectares	20		20		20		20		20		20	
	\$	9 800 \$	0,3%	9 800 \$	0,3%	9 800 \$	0,3%	9 800 \$	0,3%	9 800 \$	0,3%	9 800 \$	0,3%
Coupe de jardinage	Hectares	5		5		5		5		5		5	
	\$	3 775 \$	0,1%	3 775 \$	0,1%	3 775 \$	0,1%	3 775 \$	0,1%	3 775 \$	0,1%	3 775 \$	0,1%
Drainage	Km	50,000		50,000		50,000		50,000		50,000		50	
	\$	60 000 \$	1,8%	60 000 \$	1,8%	60 000 \$	1,8%	60 000 \$	1,8%	60 000 \$	1,8%	60 000 \$	1,8%
Voirie	Km	10,000		10,000		10,000		10,000		10,000		10	
	\$	10 000 \$	0,3%	10 000 \$	0,3%	10 000 \$	0,3%	10 000 \$	0,3%	10 000 \$	0,3%	10 000 \$	0,3%
PAF	Nombre	500		500		500		500		500		500	
	\$	112 500 \$	3,5%	112 500 \$	3,5%	112 500 \$	3,5%	112 500 \$	3,5%	112 500 \$	3,5%	112 500 \$	3,5%
Autres: projet, service conseil technique et visite-conseil	Nombre	100		100		100		100		100		100	
	\$	40 000 \$	1,2%	40 000 \$	1,2%	40 000 \$	1,2%	40 000 \$	1,2%	40 000 \$	1,2%	40 000 \$	1,2%
Total		3 250 000 \$	100%	3 250 000 \$	100%	3 250 000 \$	100%	3 250 000 \$	100%	3 250 000 \$	100%	3 250 000 \$	100%

ANNEXE V

Rapport du calcul des possibilités forestières du territoire de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

La première simulation a servi à calculer le niveau théorique des volumes disponibles pour toutes les périodes. Le tableau qui suit présente les résultats de cette simulation (m³ solides) pour la première période (1995-1999), comparés avec la récolte connue (1996-2000).

	SEP	AUTMIX	MBOFIF	ERBO	MERFTF	THO	TOTAL	RÉCOLTE
SEP (m ³)	225 000	34 400	28 600	8 800	8 300	4 700	309 800	296 600
THO (m ³)	44 600	1 800	2 700	1 400	1 300	12 700	64 500	11 900
AUTRES RÉSINEUX (m ³)	29 900	13 900	5 300	900	800	500	51 300	2 800
PEUPLIERS (m ³)	32 400	10 600	54 900	1 400	1 900	600	101 800	83 200
FEUILLUS DURS (m ³)	49 000	117 400	54 000	129 200	18 300	2 100	370 000	218 900
TOTAL (m ³)	380 900	178 100	145 500	141 700	30 600	20 600	897 400	613 400

On note immédiatement que la récolte connue pour la première période simulée est inférieure au niveau de la possibilité, dans tous les groupes d'essences, bien que cette marge soit moins grande dans les groupes SEP et PEUPLIERS. Comme cette première période représente le passé, il a été convenu de faire une seconde simulation en tenant compte de cette réalité.

Cela a été fait en remplaçant les résultats de la première période de la première simulation du groupe de calcul SEP par les volumes réellement récoltés (211 800 m³ SEP) et en ajustant ensuite la possibilité pour le groupe de périodes 2 à 6 (2000-2024) pour tous les groupes de calcul. Le tableau qui suit présente les résultats de la seconde simulation (m³ solides) pour le groupe de périodes 2 à 6 (2000-2024)¹; ce sont les résultats officiels du calcul des possibilités forestières pour le territoire de l'Agence.

Superficie des groupes (ha)	226 600	51 700	65 600	70 000	60 400	14 300	488 600
	SEP	AUTMIX	MBOFIF	ERBO	MERFTF	THO	TOTAL
SEP (m ³)	235 000	54 000	37 200	12 300	15 700	7 600	361 800
THO (m ³)	35 600	5 600	7 900	2 200	2 200	18 600	72 100
AUTRES RÉSINEUX (m ³)	16 200	7 900	600	900	1 100	700	27 400
PEUPLIERS (m ³)	41 700	13 000	44 000	2 300	4 300	800	106 100
FEUILLUS DURS (m ³)	79 100	54 700	45 300	153 800	29 800	2 800	365 500
TOTAL (m ³)	407 600	135 200	135 000	171 500	53 100	30 500	932 900
	1,80 m ³ /ha	2,61 m ³ /ha	2,06 m ³ /ha	2 45 m ³ /ha	0,88 m ³ /ha	2,13 m ³ /ha	1,91 m ³ /ha

1. Dans le cas du groupe de calcul MERFTF, il s'agit de la période 2 seulement.

À titre indicatif, il est intéressant de prendre connaissance des résultats de la simulation pour les périodes 7 à 30 (2025-2144)².

Superficie des groupes (ha)	226 600	51 700	65 600	70 000	60 400	14 300	488 600
	SEP	AUTMIX	MBOFIF	ERBO	MERFTF	THO	TOTAL
SEP (m ³)	510 000	34 200	35 700	13 700	34 100	8 800	636 500
THO (m ³)	21 200	3 600	7 200	2 200	4 600	21 400	60 200
AUTRES RÉSINEUX (m ³)	13 700	5 900	500	1 000	1 400	700	23 200
PEUPLIERS (m ³)	41 700	8 900	43 700	3 400	11 200	800	109 700
FEUILLUS DURS (m ³)	63 700	49 300	49 800	162 800	104 100	3 200	432 900
TOTAL (m ³)	650 300	101 900	136 900	183 100	155 400	34 900	1 262 500
	2,87 m ³ /ha	1,97 m ³ /ha	2,09 m ³ /ha	2 62 m ³ /ha	2,57 m ³ /ha	2,44 m ³ /ha	2,58 m ³ /ha

2. Dans le cas du groupe de calcul MERFTF, il s'agit des périodes 3 à 30.

Mais l'Agence pourrait faire plus et augmenter davantage sa participation à l'effort de rendement accru du gouvernement du Québec. On pourrait conserver un rythme de reboisement de 800 ha par an ; on pourrait réaliser annuellement 5 000 ha d'éclaircie précommerciale pour la prochaine période de 5 ans et conserver ensuite un rythme de 2 000 ha par an ; on pourrait aussi réaliser 1 000 ha d'éclaircie commerciale (EC1) en priorisant les peuplements reboisés ou traités en éclaircie pré commerciale et 500 ha (EC2), en surplus des 800 ha (EC1) et 400 ha (EC2) réalisés sans aide dans les peuplements naturels par les propriétaires. Les résultats sur la possibilité du groupe de calcul SEP seraient les suivants :

Périodes	2 à 6 (2000-2024)	7 à 16 (2025-2074)	17 à 30 (2075-2144)
Superficie des groupes (ha)	226 600	226 600	226 600
	SEP	SEP	SEP
SEP (m ³)	235 000	630 000	760 000
THO (m ³)	32 600	20 900	5 800
AUTRES RÉSINEUX (m ³)	14 200	10 800	6 700
PEUPLIERS (m ³)	40 000	44 000	35 500
FEUILLUS DURS (m ³)	76 700	61 000	43 400
TOTAL (m ³)	398 500	766 700	851 400
	1,76 m ³ /ha	3,38 m ³ /ha	3,76 m ³ /ha

Stratégie de transfert de connaissances

Les agences régionales de mise en valeur des forêts privées ont vu le jour pour instaurer un régime de protection et de mise en valeur des forêts privées, entre autres par l'application d'un plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV). Ce PPMV, d'abord outil de connaissance, doit favoriser la concertation et permettre la définition de plans d'action ainsi que le choix de mécanismes d'intervention.

Ces choix devront recevoir l'approbation des propriétaires, s'il est nécessaire qu'ils adoptent de nouvelles pratiques pour que le plan se concrétise. Faire adhérer les propriétaires à une cause et les amener à adopter d'autres comportements exigent des moyens d'intervention plus efficaces que la simple information ou la consultation. L'initiative des propriétaires et leur pouvoir d'intervention constituent un atout à utiliser pour que la forêt privée contribue davantage au développement économique régional.

Cela nécessite d'investir dans les propriétaires eux-mêmes, et plus seulement dans leur forêt. Les programmes d'aide offerts par le MRN et les Agences (aide financière, remboursement de taxes, financement forestier) sont des moyens de susciter des changements. Ils sont très efficaces auprès d'une partie des propriétaires de forêts privées, mais ils ne permettent pas de tous les rejoindre. Le transfert de connaissances est un autre moyen d'intervenir pour susciter des changements dans les perceptions, les valeurs et les pratiques d'un groupe cible. Il vient compléter les moyens déjà en place. Il doit recourir à diverses activités de sensibilisation, d'information et de formation.

Le premier segment de la clientèle à rejoindre comprend les propriétaires actifs qui ne recourent pas aux programmes existants. Ces personnes doivent être encouragées à faire plus et mieux. Le second segment est constitué des producteurs déjà impliqués dans les programmes d'aide. Il faut renforcer la participation de ces propriétaires qui ont probablement des caractéristiques de leaders et d'innovateurs.

Une série d'activités est donc proposée par l'Agence sous la thématique :

« *Agir aujourd'hui pour la forêt de demain* »

Cette thématique, associée au logo de l'Agence qui met lui-même en valeur la dimension habitée de la forêt privée, est identifiée dans tous les instruments de promotion et de sollicitation de la stratégie de transfert de connaissances.

- Une campagne de promotion

Cette campagne vise deux buts : promouvoir l'action responsable chez les propriétaires forestiers et faire connaître l'existence de programmes d'aide à la mise en valeur. L'Agence a réalisé une partie de cette campagne de promotion à l'automne 1999 par l'envoi d'une lettre accompagnée d'un dépliant d'information et d'une carte-réponse à tous les propriétaires forestiers identifiés sur son territoire. L'accent a surtout été mis sur le programme d'aide tout en sondant l'intérêt des propriétaires à profiter de certains services (formation, conseils techniques, soirée d'information etc.).

Cette première démarche a été complétée au printemps 2000 par l'insertion d'un encart publicitaire dans les journaux des syndicats. Cet encart, une page recto verso, incitait les propriétaires à travailler dans leur forêt de façon à leur donner une plus-value. On y parlait aussi des réunions d'information à venir, des cours et ateliers offerts aux propriétaires ainsi que du programme d'aide. Finalement, des publicités dans les journaux régionaux invitaient les propriétaires à participer à des soirées d'information.

- Des soirées d'information

Ces réunions ne sont pas des réunions d'information générale. On y livre certaines informations de base, mais elles sont surtout axées sur des blocs d'information spécifiques touchant l'Agence, les programmes d'aide (subventions et remboursement des taxes) et les sujets abordés lors des cours. Ces blocs d'information sont suffisamment détaillés pour répondre à certaines interrogations pratiques des propriétaires. Comme ceux-ci ne peuvent cependant y trouver réponse à toutes leurs questions, ces réunions sont l'occasion de les intéresser aux cours et aux ateliers.

- Visites en forêt

Les visites en groupe de travaux sylvicoles sont très populaires auprès des propriétaires forestiers. Ce sont des activités qui permettent d'échanger sur la pertinence des travaux, sur la façon de les exécuter, sur les résultats attendus et leur rentabilité.

- Des cours pour les propriétaires

On offre aux propriétaires forestiers l'occasion d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences. Une programmation de cours est annoncée dans les journaux des syndicats de producteurs de bois et proposée aux participants lors des réunions d'information. L'Agence offre un éventail de cours mais conserve une certaine flexibilité pour adapter les cours réellement organisés en fonction de l'intérêt des propriétaires. L'éventail des cours offerts est le suivant : éclaircies et coupes progressives, aménagement faunique, fiscalité, abattage directionnel. Les conseillers accrédités sont invités à inscrire des membres de leur personnel aux cours qui sont offerts et à faire circuler l'information au sein de leurs équipes.

- Des ateliers spécialisés

La meilleure façon de concrétiser l'apprentissage de nouvelles connaissances est d'en faire une application pratique. Le concept d'ateliers pour propriétaires forestiers est donc en développement. Ces ateliers regroupent de 6 à 10 producteurs qui, guidés par un moniteur, reçoivent un complément de formation et procèdent à des travaux pratiques orientés. Deux ateliers sont proposés : la rentabilité d'un boisé et la planification des interventions de récolte.

- Formation des conseillers

La diffusion d'une information pertinente et crédible par les conseillers forestiers est un maillon important du transfert de connaissances aux propriétaires de boisés. Plusieurs centaines d'entre eux sont rencontrés annuellement et les demandes d'information sont nombreuses. L'Agence a donc l'intention d'offrir aux conseillers une formation sur des sujets qui leur sont souvent moins familiers. Ceux-ci sont l'aménagement des boisés pour la faune, la rentabilité d'un boisé et la communication.

- Visite-conseil

Les conseils techniques donnés au propriétaire sur les lieux même de son boisé sont un moyen très efficace de transfert de connaissances. Ils font partie intégrante de la stratégie. L'Agence offre donc la possibilité d'une rencontre individuelle entre un conseiller forestier et un propriétaire forestier désireux d'effectuer des travaux de protection et de mise en valeur des forêts privées, réalisée à la demande du propriétaire forestier.

L'objectif de la rencontre est de permettre au propriétaire forestier de se familiariser avec les principes de l'aménagement forestier durable et les programmes offerts par l'Agence, sans contraintes, et aussi répondre à ses besoins d'informations. On veut ainsi améliorer la qualité des travaux réalisés par les propriétaires forestiers et intéresser de nouveaux propriétaires forestiers à la mise en valeur de leurs boisés.

Critères et indicateurs d'aménagement durable pour la forêt privée

(Source : *Guide du Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées*, Comité de suivi du Sommet sur la forêt privée, 1997)

Critères	Sous-critères		Indicateurs	Mesures des indicateurs	Fréquence
1. Conservation de la diversité biologique	- Conservation de la diversité des écosystèmes	1.1	Stratification du territoire total (superficie et pourcentage des diverses catégories de terrain : forestier, non forestier, forestier non productif et forestier productif).	Superficie et pourcentage de la superficie totale du territoire de l'Agence : - Terrain forestier : ha = % - Terrain non forestier : ha = % - Terrain forestier non productif : ha = % - Terrain forestier productif : ha = % <i>(Document de connaissance PPMV, 3^e programme d'inventaire forestier)</i>	10 ans
		1.2	Superficie et pourcentage des peuplements de structure équienne et des peuplements de structure inéquienne.	Superficie et pourcentage de la superficie totale de la forêt productive pour : - Peuplements de structure équienne : ha = % - Peuplements de structure inéquienne : ha = % <i>(Document de connaissance PPMV, 3^e programme d'inventaire forestier)</i>	10 ans
		1.3	Superficie et pourcentage des terrains forestiers selon les types de couvert : résineux, mélangé ou feuillu.	Superficie et pourcentage de la superficie totale de la forêt productive pour : - Couvert résineux : ha = % - Couvert mélangé : ha = % - Couvert feuillu : ha = % <i>(Document de connaissance PPMV, 3^e programme d'inventaire forestier)</i>	10 ans

Critères	Sous-critères		Indicateurs	Mesures des indicateurs	Fréquence
		1.4	Superficie et pourcentage de la forêt par classe d'âge.	<p>Superficie et pourcentage de la superficie totale de la forêt productive pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classe d'âge en voie de régénération : ha = % - Classe d'âge de 10 ans : ha = % - Classe d'âge de 30 ans : ha = % - Classe d'âge de 50 ans : ha = % - Classe d'âge de 70 ans : ha = % - Classe d'âge de 90 ans : ha = % - Classe d'âge de 120 ans ha = % - Classe d'âge JIN : ha = % - Classe d'âge VIN : ha = % <p>(Document de connaissance PPMV, 3^e programme d'inventaire forestier)</p>	10 ans
		1.5	Mesures de protection appliquées pour protéger les écosystèmes forestiers exceptionnels (ÉFE) et nombre d'écosystèmes protégés.	<p>Sur le territoire de l'Agence, propositions d'ÉFE sont de tenure privée. On les retrouve dans les MRC de</p> <p>Aucun cadre de conservation pour les ÉFE de tenure privée n'a encore été établi par le MRN. Cependant, des propositions sont protégées à titre de parc municipal.</p> <p>(Données fournies par le GTÉFE du MRN)</p>	5 ans
	- Conservation de la diversité des espèces	1.6	Mesures de protection appliquées pour protéger les habitats des espèces menacées et vulnérables ou susceptibles de l'être et nombre d'espèces protégées.	<ul style="list-style-type: none"> - Espèces fauniques menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être : poissons, amphibiens, reptile, oiseaux et mammifères. - Espèces de plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être : <p>(Données fournies par le MEF)</p> <p>Pour l'instant, aucune mesure particulière n'a été appliquée pour protéger l'habitat de ces espèces sur les terres privées du territoire de l'Agence.</p>	5 ans

Critères	Sous-critères		Indicateurs	Mesures des indicateurs	Fréquence
		1.7	Nombre et superficie des sites acquis ou protégés en vertu d'ententes avec les propriétaires, par la Fondation de la faune du Québec. <i>(Proposition d'indicateurs de gestion durable pour la forêt privée du Québec, FPBQ, 1997)</i>	Sites acquis par la Fondation de la faune du Québec : Sites protégés en vertu d'ententes avec les propriétaires : <i>(Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière, Faune et Parcs, 1999)</i>	10 ans
	- Conservation de la diversité génétique	1.8	Pourcentage de la régénération naturelle versus les plantations.	Information non disponible.	
		1.9	Stratégie de conservation de la diversité biologique de l'Agence et prise en compte des objectifs de conservation de la diversité biologique. - Règlements du P.A.F. - Nombre et pourcentage de propriétaires de boisés et des superficies forestières sous P.A.F.	Le P.A.F. se doit de tenir compte des critères de l'aménagement forestier durable et doit respecter le PPMV. <i>(Règlement # 4 sur le P.A.F.)</i> Producteurs enregistrés au MRN : = % du nombre total de producteurs sur le territoire de l'Agence (12 800). <i>(Données fournies par les unités de gestion)</i> Superficies forestières enregistrées au MRN : ha (donnée approximative) : = % de la superficie de la forêt productive du territoire de l'Agence (ha). <i>(Données fournies par Forêt Québec)</i>	1 an
2. Maintien et amélioration de l'état de la productivité des écosystèmes forestiers	- Protection contre les perturbations biotiques et abiotiques	2.1	Superficie affectée par les insectes dommageables et gravité de l'infestation.	Les superficies affectées par les insectes dommageables sont actuellement marginales et l'infestation varie en général de trace à légère. <i>(Document de connaissance PPMV)</i> Aucun programme d'intervention de la SOPFIM en 1999 dans la région de Québec. <i>(Site Internet de la SOPFIM consulté)</i>	1 an

Critères	Sous-critères		Indicateurs	Mesures des indicateurs	Fréquence
		2.2	Superficie détruite par le feu.	Statistiques de la SOPFEU pour 1999, les superficies brûlées en forêt privée sont négligeables. Superficies brûlées selon la cartographie forestière en : - petite forêt privée : ha - grande forêt privée : ha (Document de connaissance PPMV, photos aériennes de 1990)	1 an 10 ans
	- Maintien de la résilience de l'écosystème	2.3	Superficies par essence reboisées en sol forestier et en friche.	Reboisement effectué dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées du territoire de l'Agence en 1998-1999 : Superficies par essences reboisées (sol forestier et friche) : - EPB : ha - PIG : ha - EPN : ha - EPR : ha - PIR : ha - EPO : ha - PIB : ha - ERS : ha - MEL : ha - BOJ : ha - FRA : ha Superficies reboisées par type de terrain : - Friches : ha de feuillus et ha de résineux - Sol forestier : ha de résineux - Non spécifié : ha de résineux Calcul \Rightarrow Superficie (ha) = # plants reboisés / 2500 plants/ha (Rapports spéciaux SGFP)	1 an
		2.4	Pourcentage des superficies coupées où la régénération s'établit de façon adéquate.	Information non disponible.	

Critères	Sous-critères		Indicateurs	Mesures des indicateurs	Fréquence
		2.5	Superficie moyenne des coupes totales d'un seul tenant et réglementation concernant la protection du couvert forestier. - Tenure 20 - Tenure 22	Superficies moyennes des coupes totales sur le territoire de l'Agence selon la cartographie forestière en : - petite forêt privée (tenures 20 et 21 incluant 02, 03, 04, 30) : ha - grande forêt privée (tenures 22, 24 et 25) : ha (Document de connaissance PPMV, photos aériennes de 1990) Les MRC de limitent la superficie des coupes à 3 et 4 ha d'un seul tenant respectivement et requièrent une autorisation pour en effectuer de plus grandes. La MRC de limitent les parterres de coupe à 1600 m ² et 0,25 ha respectivement et le prélèvement à au plus 30 % des tiges. La MRC de ne possède pas de règlement sur l'abattage d'arbres. Les MRC de vont se doter d'un règlement sur l'abattage d'arbres dans leurs schémas révisés (PSAR). (Schémas d'aménagements des MRC)	10 ans 5 ans
		2.6	Superficie forestière qui fait l'objet d'application de pesticides ou de fertilisants selon les productions : matière ligneuse, acériculture, arbres de Noël, etc.	Superficies forestières ayant fait l'objet d'application terrestre de phytocides pour la production de matière ligneuse dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence en 1998-1999 : ha. (Rapports standards SGFP) Aucune donnée n'est disponible en ce qui concerne les autres productions (acériculture, arbres de Noël, etc.).	1 an
3. Conservation des sols et de l'eau	- Maintien de la ressource hydrique	3.1	Protection des bandes riveraines : mesures évolutives de protection appliquées à l'égard des rivières, des ruisseaux et des lacs. - réf. : réglementation forestière municipale - Guide des saines pratiques	En général, la réglementation municipale actuelle est basée sur la politique de protection des rives et requiert le maintien d'une bande riveraine boisée de 10 ou 15 m (dépendamment de la pente) dans laquelle on doit conserver un couvert forestier de 50 % et plus. (Schémas d'aménagements des MRC du territoire et de la CUQ) De plus, le guide des saines pratiques recommande d'éviter d'abattre des arbres dans les plans d'eau, d'éviter d'épandre des phytocides près de l'eau et de favoriser le renouvellement de la lisière boisée. (Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée, OPBRQ, 1994)	5 ans

Critères	Sous-critères		Indicateurs	Mesures des indicateurs	Fréquence
	- Maintien des sols	3.2	Protection du couvert forestier : mesures évolutives de protection appliquées à l'égard des milieux sensibles. - réf. : réglementation forestière municipale - <i>Guide des saines pratiques</i>	Les MRC de possèdent actuellement une réglementation limitant le déboisement dans les zones à risque pour les mouvements de terrain. Certaines MRC se sont dotées de dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres dans les pentes fortes (Schémas d'aménagements des MRC) Dans les secteurs instables tels les marécages, les zones d'inondation ainsi que les zones où il y a risque de glissement de terrain, le <i>Guide des saines pratiques</i> recommande de ne pas faire de coupe à blanc et de ne pas construire de chemin forestier. Dans les terrains à forte pente (plus de 40 %), il est conseillé de limiter le déplacement de la machinerie forestière et d'assurer le maintien de 50 % du couvert forestier. (<i>Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée</i> , OPBRQ, 1994)	5 ans
		3.3	Pourcentage des volumes de bois coupés annuellement en période hivernale.	Information non disponible. Selon les données du sondage réalisé auprès des propriétaires de petites forêts privées, % de ceux qui font des travaux d'abattage utilisent la motoneige fréquemment (%) ou occasionnellement (%) pour sortir le bois (coupes hivernales). (<i>Sondage auprès des propriétaires de lots boisés. Volet 1 : région des Appalaches</i> , Impact Recherche, 1999)	
		3.4	Pourcentage des volumes de bois coupés annuellement selon les méthodes manuelles et mécanisées. (<i>Proposition d'indicateurs de gestion durable pour la forêt privée du Québec</i> , FPBQ, 1997)	Information non disponible. Selon les données du sondage réalisé auprès des propriétaires de petites forêts privées, % de ceux qui font des travaux d'abattage utilisent la scie mécanique fréquemment (%) ou occasionnellement (%). C'est pratiquement le seul instrument utilisé pour l'abattage ou l'ébranchage. (<i>Sondage auprès des propriétaires de lots boisés. Volet 1 : région des Appalaches</i> , Impact Recherche, 1999)	

Critères	Sous-critères		Indicateurs	Mesures des indicateurs	Fréquence															
4. Maintien de l'effort des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques planétaires	- Contribution au bilan planétaire du carbone	4.1	Volume total de la biomasse ligneuse. <i>(Proposition d'indicateurs de gestion durable pour la forêt privée du Québec, FPBQ, 1997)</i>	Volume total de la biomasse ligneuse sur le territoire de l'Agence : m ³ solides - volume résineux : m ³ solides - volume feuillu : m ³ solides <i>(Document de connaissance PPMV, 3^e programme d'inventaire forestier)</i>	10 ans															
	- Conservation des terres forestières	4.2	Voir indicateurs 1.1 et 2.3																	
5. Maintien des avantages socio-économiques multiples que la forêt procure à la société	- Respect de la capacité de production de la forêt	5.1	Rapport «possibilité forestière vs récolte» et mesures appliquées pour assurer l'équilibre entre ces deux résultats (base quinquennale).	Prélèvements de bois par essences en <u>petite forêt privée</u> sur le territoire de l'Agence en 1998 et possibilité forestière annuelle : <table style="width: 100%; border: none;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Prélèvements</th> <th style="text-align: center;">Possibilité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- Sapin-épinettes :</td> <td style="text-align: center;">m³ solides</td> <td style="text-align: center;">m³</td> </tr> <tr> <td>- Autres résineux :</td> <td style="text-align: center;">m³ solides</td> <td style="text-align: center;">m³</td> </tr> <tr> <td>- Feuillus mélangés :</td> <td style="text-align: center;">m³ solides</td> <td style="text-align: center;">m³</td> </tr> <tr> <td>- Peupliers :</td> <td style="text-align: center;">m³ solides</td> <td style="text-align: center;">m³</td> </tr> </tbody> </table>		Prélèvements	Possibilité	- Sapin-épinettes :	m ³ solides	m ³	- Autres résineux :	m ³ solides	m ³	- Feuillus mélangés :	m ³ solides	m ³	- Peupliers :	m ³ solides	m ³	5 ans
	Prélèvements	Possibilité																		
- Sapin-épinettes :	m ³ solides	m ³																		
- Autres résineux :	m ³ solides	m ³																		
- Feuillus mélangés :	m ³ solides	m ³																		
- Peupliers :	m ³ solides	m ³																		
	- Investissements réalisés en vue d'améliorer la productivité des écosystèmes	5.2	Superficies forestières cultivées : - traitement précommercial - drainage forestier - traitements commerciaux (coupe de succession, éclaircie commerciale, coupe progressive d'ensemencement, coupe de jardinage) Nombre de plans d'aménagement forestier réalisés.	Travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence en 1998-1999 : - Traitement précommercial : ha - Drainage forestier : km - Traitements commerciaux : ha - Coupe de succession : ha - Éclaircie commerciale : ha - Coupe progressive d'ensemencement : ha - Coupe de jardinage : ha - Plans d'aménagement : (Rapports standards SGFP)	1 an															

Critères	Sous-critères		Indicateurs	Mesures des indicateurs	Fréquence
	- Compétitivité des entreprises forestières	5.3	Volume et valeur monétaire de la production de bois en forêt privée (pâte, sciage, autres).	<p>Production de bois par types de marchés des <u>petites forêts privées</u> du territoire de l'Agence en 1998 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pâtes et papiers : m³ solides - Sciage et déroulage : m³ solides - Panneaux et autres : m³ solides <p>Montant total versé aux producteurs : \$ (Données de mise en marché des SPB, 1998)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bois de chauffage* : m³ solides <p>* Cette estimation est basée sur les données du sondage téléphonique réalisé auprès des propriétaires de petites forêts privées. (Sondage auprès des propriétaires de lots boisés. Volet 1 : région des Appalaches, Impact Recherche, 1999)</p>	1 an
	- Contribution à l'économie nationale	5.4	Importance en pourcentage des bois en provenance de la forêt privée au niveau de l'approvisionnement total des usines de transformation.	<p>Volumes de bois livrés par la forêt privée aux usines du Québec en 1998 : 5 734 200 m³ solides (Rapport d'activité 1997-1998, FPBQ, 1998)</p> <p>Volumes de bois provenant des petites forêts privées du territoire de l'Agence en 1998 : m³ solides</p> <ul style="list-style-type: none"> - représente % des volumes de bois livrés par la forêt privée aux usines du Québec en 1998 ; - % des m³ solides ont été transformés à l'intérieur du territoire. <p>(Données de mise en marché des SPB, 1998)</p>	5 ans (Suggestion du comité de suivi PPMV, janvier 2000)
		5.5	Montant d'argent consacré à la protection et à la mise en valeur des ressources de la forêt.	Budget du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence en 1998-1999 (montant facturé par les agents de livraisons) : \$	1 an

Critères	Sous-critères		Indicateurs	Mesures des indicateurs	Fréquence
	- Contribution des bénéfiques non ligneux	5.6	Superficie concernée, nombre d'entreprises actives, revenu brut, chiffres d'affaires et importance relative des diverses productions : matière ligneuse, arbres de Noël, acériculture, bleuet, etc.	<p><u>Portrait régional de la production de matière ligneuse en 1998</u></p> <p>Secteur secondaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises actives : - usines de pâtes et papiers <ul style="list-style-type: none"> - scieries - usines de transformations diverses - Valeur globale des livraisons de produits transformés : millions \$ <p>Secteur primaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de producteurs ayant livré du bois : - Volume total livré aux usines : m³ solides - Valeur globale des livraisons de bois : \$ <p><u>Portrait régional de la production acéricole en 1998</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de producteurs : - Nombre d'entailles : - Quantité de sirop produit : kg - Valeur globale : \$ (4,85 \$/kg) <p>Évaluation du potentiel acéricole des petites forêts privées du territoire de l'Agence à partir de la cartographie forestière (photos aériennes de 1990) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - méthode dendrométrique : ha - méthode cartographique : ha <p><u>Portrait régional de la production d'arbres de Noël</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Superficies (1996) : ha - Nombre d'arbres vendus (1995) : <p><i>(Document de connaissance PPMV)</i></p>	5 ans (Suggestion du comité de suivi PPMV, janvier 2000)
	- Durabilité des communautés forestières	5.7	Population régionale dépendant de l'activité forestière.	<p>Selon les statistiques de 1995, dans la région de Québec, emplois étaient liés à l'exploitation et aux services forestiers et emplois étaient liés à l'industrie manufacturière du secteur forestier. (Site Internet du MRN).</p> <p>Ainsi, les emplois reliés à la forêt représentaient environ % de tous les emplois de la région (nombre total d'emplois dans la région en 1996 :).</p> <p><i>(Document de connaissance PPMV).</i></p>	5 ans (Suggestion du comité de suivi PPMV, janvier 2000)

Critères	Sous-critères		Indicateurs	Mesures des indicateurs	Fréquence
6. Prise en compte dans les choix de développement des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées	- Prise en compte des valeurs sociales dans la gestion forestière	6.1	Processus de concertation et de consultation appliqué dans le cadre du PPMV et de son suivi. - Efforts consentis - Nombre de groupes d'individus participants - Avis et valeurs recueillis et retenus	Un comité de suivi accompagne le mandataire dans la réalisation du PPMV en encadrant les opérations et en assurant le suivi. Ce comité est formé de représentants des principaux intervenants du milieu de la forêt privée (MRN, MRC, OGC et SPB, industrie). Deux types de consultation publique auront lieu par secteur dans le cadre de l'élaboration du PPMV : 1. Consultation de gens ciblés par les MRC pour représenter les divers intérêts du milieu de la forêt privée. La consultation a eu lieu en et portait sur le document <i>Problématiques et orientations</i> . personnes représentant organisations ont participé aux consultations. Le rapport des consultations a été déposé et étudié au comité de suivi. 2. Consultation annoncée publiquement et ouverte à tous. Cette consultation aura lieu à la fin du processus d'élaboration du PPMV et son rapport sera annexé au PPMV.	5 ans
		6.2	Moyens appliqués pour connaître les valeurs et les besoins des propriétaires dans le cadre de l'élaboration du PPMV et de la confection des PAF.	Dans le cadre de l'élaboration du PPMV, un sondage téléphonique a été réalisé en novembre auprès d'un échantillon représentatif des propriétaires (1 050 répondants / 6 500 propriétaires). <i>(Sondage auprès des propriétaires de lots boisés. Volet 1 : région des Appalaches, Impact Recherche, 1999)</i> Le règlement stipule que le P.A.F. doit contenir les objectifs du propriétaire. <i>(Règlement n° 4 sur le P.A.F.)</i>	5 ans
	- Formation et éducation	6.3	Moyens appliqués pour sensibiliser et former les propriétaires en regard du développement multiresources et des autres aspects liés à la mise en valeur de leur forêt.	Présentation du cours d'aménagement faunique lors de soirées d'information dans chacun des secteurs à l'automne 1999. Les autres cours offerts dans le cadre du volet transfert de connaissances de l'Agence et qui ont été donnés à l'automne 1999 : - Fiscalité forestière - Éclaircies et coupes progressives	1 an

Critères	Sous-critères		Indicateurs	Mesures des indicateurs	Fréquence
		6.4	Dépenses encourues à l'égard de la formation de la main-d'œuvre travaillant dans le secteur forestier (forêt privée).	En 1999, dans le cadre de ses activités de transfert de connaissances, l'Agence allouait un budget de \$ destiné à offrir des cours de formation aux propriétaires de son territoire. Cependant, seulement \$ ont été effectivement dépensés. Des économies ont été réalisées grâce à la répartition des frais avec 3 autres agences mais surtout les cours n'ont pas été aussi populaires que prévu peut-être par manque de publicité.	1 an
	- Connaissance des écosystèmes forestiers et des valeurs liées à la forêt	6.5	Dépenses consacrées à la recherche et à la connaissance forestière.	On dépense annuellement au Québec l'équivalent ⁹ d'environ 70 millions de dollars en <u>recherche et développement</u> sur la forêt (63 %) et les produits forestiers (37 %). Pour la forêt privée, il n'existe pas de comptabilité séparée. Le Conseil de la recherche forestière essaye d'en faire une mais c'est délicat. (Données fournies par le Conseil de la recherche forestière du Québec) On peut obtenir une approximation du montant investi dans le cadre du <u>programme décennal d'inventaires forestiers</u> à partir du budget annuel de la Direction des inventaires forestiers du MRN et des coûts de production. Ainsi, il en coûte environ 300 \$/km ² pour réaliser des inventaires forestiers. La forêt productive des terrains privés du territoire de l'Agence couvre environ km ² , le montant investi est donc de l'ordre de millions \$. (Données fournies par la Direction des inventaires forestiers du MRN)	5 ans 10 ans

3. Le mot équivalent est introduit parce que des facteurs de corrections ont été apportés aux dépenses en fonction de l'organisme qui les a effectuées (facteur de correction pour l'industrie : 1, le gouvernement : 1.5 et les universités : 2).

*Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
93, route 277, C.P. 10, Sainte-Germaine Station (Québec) G0R 3B0
Téléphone: (418) 625-2100 Télécopie : (418) 625-9005
Adresse Internet : amvap@sogetel.net*